2014

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

SIRTOM de Maurienne

82 Avenue de la Riondaz

73870 Saint Julien-Montdenis

Table des matières

Table des matières 2
Préambule 4
Historique 5
FICHE D'IDENTITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS 8
Localisation des sites du SIRTOMM 10
Les faits marquants 2014 14
Les indicateurs techniques 15
A. La collecte des déchets ménagers et assimilés 15
1. La collecte des ordures ménagères 15
2. Les collectes sélectives 18
3. Les collectes spécifiques 27
4. Les déchèteries 33
B. Le transport des déchets jusqu'aux centres de traitement 38
1. Le transport des déchets issus des collectes 38
2. Le transport des déchets issus des déchèteries 38
C. Le traitement des déchets 41
D. Les Eco-organismes 43
1. Eco DDS 43
2. Eco mobilier 43
3. DASTRI 44
E. Le Pacte Déchets 46
F. Les actions de communication du SIRTOMM 47
1. Présentation de l'ambassadrice du tri du SIRTOMM 47
2. Les actions auprès du grand public 48
G. Synthèse des activités du SIRTOMM 54
1. Bilan des tonnages 54
2. Schéma de gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SIRTOMM 55
3. Bilan global de traitement des déchets du SIRTOMM 56
Les indicateurs financiers 57
A. La collecte des ordures ménagères 57

B. La collecte sélective 57
C. Les déchèteries 61
D. Le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères 62
E. Les investissements 63
État du personnel 64
A. Le personnel 64
B. Bilan du taux d'absence 65
État des véhicules et matériels 67
A. Parc de véhicules 67
B. Parc de matériels 68
Annexes 69
Liste des tableaux 78
Liste des figures 79
EN BREF – ANNEE 2014 80

Préambule

Le décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000, précise le cadre d'établissement du rapport annuel du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il s'inscrit clairement dans une réelle volonté de dialogue au sein des assemblées délibérantes et de transparence en direction des usagers.

Toutes les collectivités sont tenues d'établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, de le mettre à la disposition du public et de le présenter à leur assemblée délibérante. Cette dernière émet un avis sur ce rapport.

Ce rapport doit être ensuite transmis à chaque adhérent du syndicat (EPCI ou commune) pour communication à leur propre assemblée délibérante. Son contenu est tenu à disposition du public au siège du SIRTOMM et dès sa transmission, dans les mairies. Parallèlement, un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

Il doit contenir les indicateurs techniques sur les opérations de collecte et de traitement, mais également les indicateurs financiers.

Ce document présente donc le bilan technique d'exploitation pour l'année 2014, de la collecte des déchets ménagers et assimilés et de leur traitement au sein des différentes installations de traitement et valorisation utilisées par le SIRTOM de Maurienne. Il décrit aussi le détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement et les modalités de financement.

Historique

Le SIRTOM de Maurienne : d'hier à aujourd'hui

HIER…

Dès 1972, 11 communes (sur 62) se rassemblent dans un syndicat dont la compétence se limite au traitement des ordures ménagères par broyage et mise en décharge à Saint-Julien-Montdenis sur le site des Fontagneux.

A partir de 1983, le syndicat met en place la collecte des déchets et entame progressivement un regroupement des communes de Maurienne.

Fin 1993, le syndicat regroupe 61 communes et devient dès lors le SIRTOM Maurienne (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne). La décharge de Saint-Julien-Montdenis étant saturée, le SIRTOMM s'associe par convention tripartite avec Chambéry Métropole (ex SIAC) et la Communauté de Communes du Lac du Bourget (ex SILB). La construction d'une troisième ligne d'incinération permettant d'accueillir notamment les déchets de la Maurienne est alors entreprise à l'usine de Chambéry.

Face à l'augmentation croissante du flux routier transitant par la vallée de la Maurienne et soucieux de préserver l'environnement, le SIRTOMM imagine un concept novateur rail-route pour le transport de ses déchets.

En 1995, il réalise une première station de transfert multimodale sur le site des Fontagneux à Saint-Julien-Montdenis et une seconde à Modane en 2002. Les déchets, après vidage des bennes à ordures ménagères, sont compactés dans des conteneurs spéciaux avant d'être acheminés par le rail à destination de Chambéry, à l'usine d'incinération ou dans un centre de tri.

C'est une première en France ! Ce concept est récompensé par la remise du Trophée de l'Eco-acteur rhônalpin 1998 - catégorie « collectivités ». La décharge de Saint-Julien-Montdenis est alors définitivement fermée et réhabilitée.

A partir de 1998, le SIRTOMM instaure la collecte sélective en partenariat avec Eco-Emballages.

Le dispositif mis en place ne cessera d'évoluer, pour aboutir fin 2004, non seulement à sa généralisation dans tous les milieux, mais aussi à une simplification du geste de tri grâce à la collecte en multimatériaux : le conteneur jaune rassemble les emballages recyclables et les journaux/magazines.

Parallèlement, le SIRTOMM est l'un des tous premiers syndicats à instaurer la collecte sélective en stations avec la mise en place de Conteneurs Semi-Enterrés (CSE).

Fin 2002, la 62ème commune de Maurienne adhère au SIRTOMM.

En 2004, le SIRTOMM fait appel à un cabinet d'études pour qu'il réalise un travail sur le devenir des déchets de la Maurienne et pour mettre en œuvre, avec l'appui des élus mauriennais, le Plan Départemental de gestion des déchets. L'étude comporte 6 phases : état des lieux, perspectives de production des déchets, techniques de traitement des déchets résiduels, solutions adaptées au contexte de la Maurienne, montage juridique et administratif. Elles sont progressivement restituées au cours de l'année 2004 aux membres d'un Groupe de Pilotage spécialement créé et aux membres du Comité Syndical du SIRTOMM, pour un choix de solutions définitif en 2005.

Le 08 juillet 2004, le bureau de Chambéry Métropole décide de moderniser son usine en portant sa capacité à 115 000 tonnes. Simultanément, le SIBRECSA entame une réflexion en vue d'accroître la capacité de son usine de Pontcharra - solution qui, à court terme, permettrait d'envisager une mutualisation des moyens. L'augmentation des capacités d'incinération sur ces unités, assurera au SIRTOMM des filières pérennes pour le traitement – valorisation de ses ordures ménagères.

En 2005, le SIRTOMM ouvre une nouvelle déchèterie pour les communes de Fontcouverte et de Villarembert portant ainsi le nombre de ses déchèteries à 10 et 5 dépôts communaux (Jarrier, Saint Colomban des Villards, Saint Jean d'Arves, Albiez-Montrond, Valmeinier).

Le 1er janvier 2007 la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise a délégué la totalité de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers au SIRTOMM. La collecte est réalisée par un prestataire privé jusqu'en juin 2011.

A partir de 2006 et pendant 3 ans, Chambéry Métropole a procédé à la modernisation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM), pour un montant total s'élevant à 83 millions d'euros. Pendant cette période, les ordures ménagères résiduelles (OMR) du SIRTOMM ont été en partie exportées vers d'autres centres de traitement, hors du département de la Savoie. Au second semestre 2008, ces travaux sont complètement achevés et la totalité des ordures ménagères résiduelles sont envoyées à nouveau à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Chambéry Métropole. Depuis 2009, la totalité des OMR du SIRTOMM est donc incinérée pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité.

En 2007, le SIRTOMM a également mis en place la filière D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) dans son réseau de déchèteries : collecte des réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, petits appareils usagés ….

En 2014, ce sont 421 T qui ont pu être collectées ainsi et ensuite valorisées pour la récupération de la matière.

En 2014, de nouveaux éco-organismes ont été mis en place dans les déchèteries du SIRTOMM : Eco-mobilier (pour le mobilier) et Eco-DDS (pour les Déchets Diffus Spécifiques), et un nouvel éco-organisme pour la collecte des DASRI, DASTRI.

Au 1er janvier 2010, le SIRTOMM a transféré la compétence traitement et valorisation des déchets au syndicat mixte Savoie Déchets.

Au 1er juillet 2011, le marché public entre Valespace et le SIRTOMM s'est terminé. Savoie Déchets est dorénavant le signataire des marchés de tri incluant les tonnages du SIRTOMM.

AUJOURD'HUI…

Depuis 9 ans, le SIRTOMM développe la mise en place des Conteneurs Semi-Enterrés afin d'étendre le tri sélectif (verre, déchets d'emballage) dans les stations de sport d'hiver et d'optimiser le service de collecte pour diminuer ses coûts.

Une fois les stations de sport d'hiver équipées le développement des CSE continue pour les collectes du fond de vallée. La ville de Saint-Jean-de-Maurienne dispose déjà de quelques Conteneurs Semi-Enterrés ou enterrés.

Ainsi, en 2014, la politique du SIRTOMM se résume comme suit :

- **Optimiser** les services d'exploitation pour rationaliser les coûts de fonctionnement notamment avec la généralisation des Conteneurs Semi-Enterrés.
- **Moderniser** les équipements des déchèteries.
- **Développer** la collecte sélective.
- **Agir** en faveur de la prévention et de la réduction des déchets à la source.

>>> Ensemble, nous devons tout mettre en œuvre pour réduire et mieux valoriser nos déchets <<<

FICHE D'IDENTITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Structure	SIRTOM de Maurienne Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne.
Coordonnées	Adresse : 82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint-Julien-Montdenis Tél : 04/79/59/92/28 Fax : 04/79/83/26/48 Mail : contact@sirtom-maurienne.com Web : http://www.sirtom-maurienne.com/
Compétences et missions	1. Traitement par incinération des déchets ménagers et assimilés. 2. Mise en décharge des déchets ultimes. 3. Tri et traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 4. Opérations de stockage et de transport vers les centres de traitement des déchets ménagers et assimilés. 5. Opérations de stockage et de transport vers les centres de traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 6. Maîtrise d'ouvrage et exploitation des centres de transfert. 7. Collecte des déchets ménagers et assimilés. 8. Collecte des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 9. Maîtrise d'ouvrage et exploitation, comprenant la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries, ainsi que le gardiennage. 10. Maîtrise d'ouvrage et exploitation, comprenant la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des installations de stockage des déchets inertes (ISDI), ainsi que le gardiennage. Au 1er janvier 2010, le SIRTOMM, qui possède la compétence collecte pour le compte des 62 communes, a transféré la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » au syndicat mixte Savoie Déchets.
Un déchet, c'est quoi ?	Selon l'article L.541-1 du Code de l'environnement, est considéré comme un déchet « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Mode de gestion du service public	La collecte des déchets ménagers et emballages / papiers assurée en régie directe. Un prestataire privé assure la collecte des déchets ménagers en bas de vallée. La collecte du verre est assurée par 2 prestataires privés. La gestion des déchèteries et le transport des bennes se font principalement en régie directe (un prestataire privé participe au transport des bennes de déchets verts, DIB et de bois). Les prestations de traitement et de valorisation sont confiées au syndicat mixte Savoie Déchets.
Territoire	62 communes de Maurienne.
Usagers du service	Les ménages qui habitent sur le territoire des communes membres du syndicat (45 836 habitants en 2014, 73 069 en population DGF) Les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre.
Bureau	Président : Christian SIMON Vice-Présidents : • Jean-Yves TOESCA : canton de la Chambre - Suppléant du Président, président de la commission d'appel d'offres, chargé des finances et du personnel. • Jean-Louis BOUGON : canton de Lanslebourg - chargé du suivi des matériels roulants. • François CHEMIN : canton de Modane – chargé des relations avec Savoie Déchets. • Patrick LESEURRE : canton de St-Jean-de-Maurienne - chargé de la communication, de l'action sociale, de l'hygiène et de la sécurité. • Jean-Jacques MELLIER : canton d'Aiguebelle- chargé des relations avec les Eco-organismes. • Christian JOET : canton de Saint-Michel-de-Mnne - chargé de la mise en place des CSE et des ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes). • Bernard BALMAIN : CC de l'Arvan - chargé du tri sélectif. • José VARESANO : représentant la commune de St Julien Montdenis - chargé du patrimoine : déchèteries, centre de transfert.

Localisation des sites du SIRTOMM

Figure 1 : Carte représentant la localisation des sites du SIRTOMM

- 62 communes adhérentes
- 45 836 habitants permanents en 2014
- 73 069 habitants en population DGF (= prise en compte de l'activité touristique)

Tableau 1 : Localisation et renseignements sur les sites du SIRTOMM

Les équipements propriété du SIRTOMM	Adresse	Horaires d'ouverture	Fonction
Locaux techniques et administratifs	82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint-Julien-Montdenis	Lundi à Vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h15	➢ Accueil,équipe encadrante ➢ Locaux sociaux pour les agents de collecte ➢ Garages et atelier de maintenance des véhicules

Localisation des déchèteries	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Lieu-dit « la Folesse » 73 220 BONVILLARET	✓ Mardi-Mercredi-Samedi : 14h00-17h00 ✓ Vendredi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	➢ Accueil des usagers. ➢ Séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement ou d'enfouissement correspondantes.
Lieu-dit « la Fassire » 73 220 SAINT LEGER	✓ Jeudi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit "les Iles" 73 130 SAINT ETIENNE DE CUINES	Du 01/12 au 31/03 : ✓ Fermeture de la déchèterie Du 01/04 au 30/11 : ✓ Lundi-Mercredi : 15h00-18h00 ✓ Samedi : 13h00-16h00	Agent SIRTOMM	
Au plan des Chaumes 73 300 FONTCOUVERTE	De Novembre à Février : ✓ Lundi-Mercredi-Vendredi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 8h30-11h30 De Mars à Octobre : ✓ Lundi-Mercredi-Vendredi : 14h30-18h00 ✓ Samedi : 8h30-11h30	Agent SIRTOMM	
Rue de la Bonne Eau 73 450 VALLOIRE	✓ Lundi-vendredi : 13h30-17h30 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30	Géré par la commune	
Lieu-dit « l'Ile » 73 500 MODANE	Du 02/11 au 31/03 : ✓ Lundi-Mardi-Vendredi-Samedi : 7h45-12h00 / 14h00-16h30 ✓ Mercredi : 7h45-12h00 Du 01/04 au 31/10 : ✓ Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi : 7h45-12h00 / 14h00-17h30 ✓ Samedi : 7h45-12h00 / 14h00-16h30	Agent SIRTOMM	
Route N6 Entrée Village 73 480 LANSLEBOURG	De Mai à fin Novembre : ✓ Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 13h30-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00 De Décembre à fin Avril : ✓ Mardi-Mercredi-Vendredi : 13h30-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00	Agent SIRTOMM	

Lieu-dit « Les Sorderettes » 73 140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE	✓ Semaine : 8h30-12h00 / 14h00-17h00 ✓ Samedi : 8h30-12h00	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Les Fontagneux » 73 870 SAINT JULIEN MONTDENIS	✓ Lundi au Samedi : 8h00-12h00 / 14h00-17h30	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Le Bugeon » 73 130 LA CHAMBRE	Du 01/12 au 31/03 : ✓ Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Samedi : 9h00-12h00 et Lundi-Mercredi : 14h00-17h00 ✓ Vendredi : 15h00-18h00 ✓ Samedi : 13h00-16h00 Du 1/04 au 31/11 : ✓ Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Samedi : 9h00-12h00 ✓ Vendredi : 15h00-18h00	Agent SIRTOMM	

Localisation des dépôts communaux	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Lieu-dit « Bois feuillet » 73 300 JARRIER	Accès libre, ouvert en permanence	Géré par la Commune	
Lieu-dit « sur la Croix » 73 130 SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	✓ Lundi, Mercredi : 13h30-16h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00	Géré par la Commune	
Lieu-dit « Les Savoies » 73 530 SAINT JEAN D'ARVES	D'Avril à Juin et de mi-Septembre à mi-Décembre : ✓ Vendredi 14h00-17h00 De Juillet à mi-Septembre : ✓ Mardi-Vendredi : 14h00-17h00	Géré par la Commune	
Lieu-dit « le Merderel » 73 300 ALBIEZ-MONTROND	Accès libre, ouvert en permanence	Géré par la Commune	
Lieu-dit "l'Arméra" 73 450 VALMEINIER	✓ Vendredi : 7h00-12h00	Géré par la Commune	

Équipements	Localisation	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Quai de transfert	Lieu-dit « Les Fontagneux » 73 870 SAINT JULIEN MONTDENIS	✓ Lund-Mardi-Jeudi-Vendredi : 7h00-12h00 / 13h30-16h00 ✓ Mercredi : 7h00-12h00	Agent SIRTOMM	Plate-forme de transit des déchets collectés quotidiennement. Optimisation des transports vers les centres de valorisation (Chambéry) : -usine d'incinération -centre de tri
	Lieu-dit « l'Ile » 73 500 MODANE	✓ Lundi au Vendredi : 8h00-12h00	Agent SIRTOMM	
Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)	Lieu-dit « la Folesse » 73 220 BONVILLARET	✓ Mardi-Mercredi-Samedi : 14h00-17h00 ✓ Vendredi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	Stockage des déchets inertes

Les faits marquants 2014

Janvier 2014 : Mise en place de l'éco-organisme Eco-DDS pour la collecte et le traitement des DDS.

Février 2014 : Mise en place de l'éco-organisme DASTRI pour la collecte et le traitement des DASRI.

Mars 2014 : Retour de Céline PASCAL à l'accueil qui avait pris une année sabbatique.

Avril 2014 : Election des nouveaux élus délégués au SIRTOMM.

Avril 2014 : Départ à la retraite du responsable technique Mr Gérard VIGNOUD remplacé par Mr Pierrick BARDIN.

Mai 2014 : Incendie au quai de transfert.

Juin 2014 : Mise en place de l'éco-organisme Eco-mobilier pour la collecte et le traitement du mobilier. La mise en place des bennes se fera de manière progressive.

Juin 2014 : Recrutement d'une nouvelle ambassadrice du tri en Contrat Emploi d'avenir suite au départ de la précédente.

Juillet 2014 : Mise en place de la première benne Mobilier à la déchèterie de Saint Julien Montdenis.

Juillet 2014 : Mise à disposition de composteurs en bois de 400 ou 600 L aux particuliers mais aussi en milieu collectif : écoles, collèges, immeubles…

Juillet 2014 : Mise en place des abris bois en déchèteries pour protéger les cuves d'huiles. Mise en place des panneaux des déchets acceptés aux entrées des déchèteries.

Août 2014 : Mise en place de conteneurs maritimes pour test en déchèteries de Bonvillaret et Lanslebourg. Ces conteneurs maritimes possèdent un système de fermeture par une vis sans fin évitant le vandalisme des DEEE.

Août 2014 : Embauche de l'adjoint au responsable technique Mr Xavier BRUNI.

Octobre 2014 : Mise en place d'horaires d'ouverture par le Conseil Municipal pour le dépôt communal de Saint-Colomban-des-Villards.

Octobre 2014 : Mise en place d'horaires d'ouverture par le Conseil Municipal pour le dépôt communal de Jarrier. Le gardiennage est effectué par un agent communal.

Décembre 2014 : Mise en service du 6ème camion Evolupac.

Décembre 2014 : Changement des horaires aux déchèteries de Saint-Etienne-de-Cuines et de la Chambre. La déchèterie de Saint-Etienne-de-Cuines est désormais fermée en période hivernale de décembre à mars. La déchèterie de La Chambre voit ses horaires augmenter.

Décembre 2014 : Embauche d'un mécanicien pour réparation et contrôle des Poids Lourds.

Les indicateurs techniques

A. La collecte des déchets ménagers et assimilés

1. La collecte des ordures ménagères

Depuis le 1er janvier 2007, le SIRTOMM assure la collecte des ordures ménagères de toute la Maurienne.

- *ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES, NOMBRE D'HABITANTS ET FREQUENCES DE COLLECTE.*

1. Méthodes de collecte des ordures ménagères

- **Porte à porte**

Le point d'enlèvement des déchets par ce type de collecte est situé à proximité du domicile de l'usager ou du lieu de production. Chaque habitation devient un point de collecte.

Ce type de collecte est minoritaire sur le territoire et en voie de disparition, le ramassage en sacs individuels ne correspondant plus aux normes d'hygiène et sécurité. En 2014, 2 communes, Aiton et Saint-Avre, sont encore en porte-à-porte.

- **Point de regroupement**

Ce procédé est le système le plus développé au SIRTOMM. Il s'agit de regrouper et d'équiper un point de collecte en bacs roulants pour plusieurs habitations. Les bacs de collecte sont gris à couvercle vert ou marron et de capacité allant de 330 litres à 750 litres (ex : Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle…).

- **Point d'apport volontaire (PAV)**

Cette collecte est basée sur le mode d'apport volontaire sur un site spécifique équipé en Conteneurs Semi-Enterrés (CSE) d'une capacité de 5 m^3. Des conteneurs aériens de petit volume sont également actuellement en test sur le territoire.

Leur volume de stockage étant plus important que celui des bacs roulants, la zone d'habitation visée par ce regroupement est plus large et par conséquent ces points sont moins nombreux et permettent d'optimiser la collecte.

Le développement de ces équipements permet de réduire les fréquences de collecte et donc d'amoindrir les coûts des transports et aura un impact positif à long terme sur l'environnement.

2. Les acteurs

Sur une majorité du territoire, le SIRTOMM assure la collecte en régie directe.

Cependant, l'entreprise SIBUET assure la collecte des ordures ménagères, pour le compte du SIRTOMM, sur les communes suivantes : Aiguebelle, Randens, La Chapelle, Les Chavannes-en-Maurienne, Saint-Alban-d'Hurtières, Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Léger, Saint-Pierre-de-Belleville, Épierre, Argentine, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, Sainte-Marie-de-Cuines, Aiton, Bonvillaret. La collecte de la commune de Montsapey est effectuée par les agents communaux, ils transvasent ensuite les OM dans le camion de l'entreprise SIBUET.

Les communes d'Orelle, Avrieux, Montgellafrey et Valloire sont en partie équipées en CSE, collectés par le SIRTOMM, et collectent elles-mêmes les autres points. Sur la commune de Montaimont, les agents communaux rassemblent les collectes des ordures ménagères dans une benne qui est ensuite évacuée par le SIRTOMM.

Les déchets des artisans et commerçants, dans la mesure où ils sont assimilables aux déchets ménagers et en quantités modérées, sont collectés en même temps que les ordures ménagères. Dans le cas où les quantités seraient trop importantes, le SIRTOMM peut assurer le service de collecte de déchets assimilés sous réserve de la signature d'un contrat spécifiant les conditions techniques et économiques de la prestation.

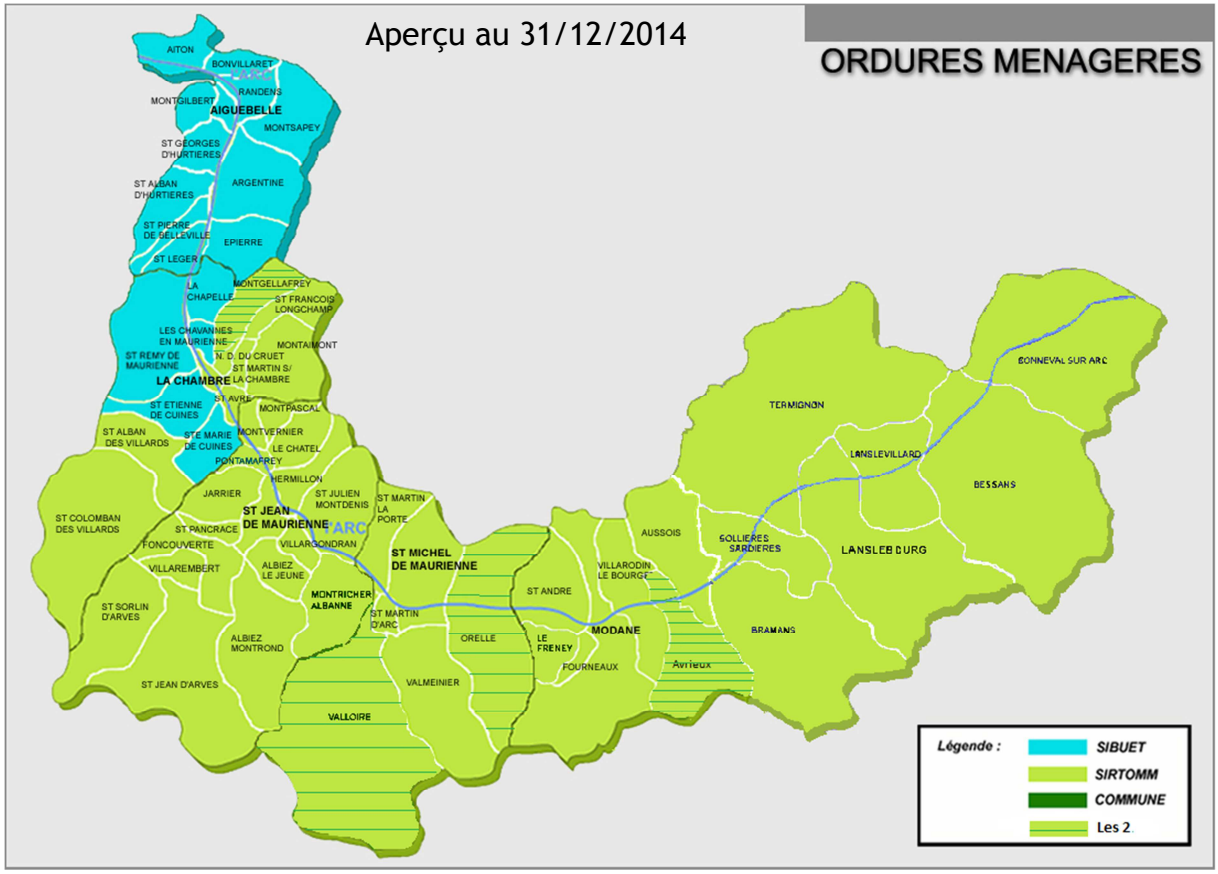

Figure 2 : Carte représentant les acteurs de collecte d'ordures ménagères sur le territoire de la Maurienne

3. Les tonnages

Tableau 2 : Tonnages des ordures ménagères depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages d'ordures ménagères	16 197	15 803	15 800	15 449	**15 215**

-2,43% -0,02% -2,2% -1,5%

-6,06%

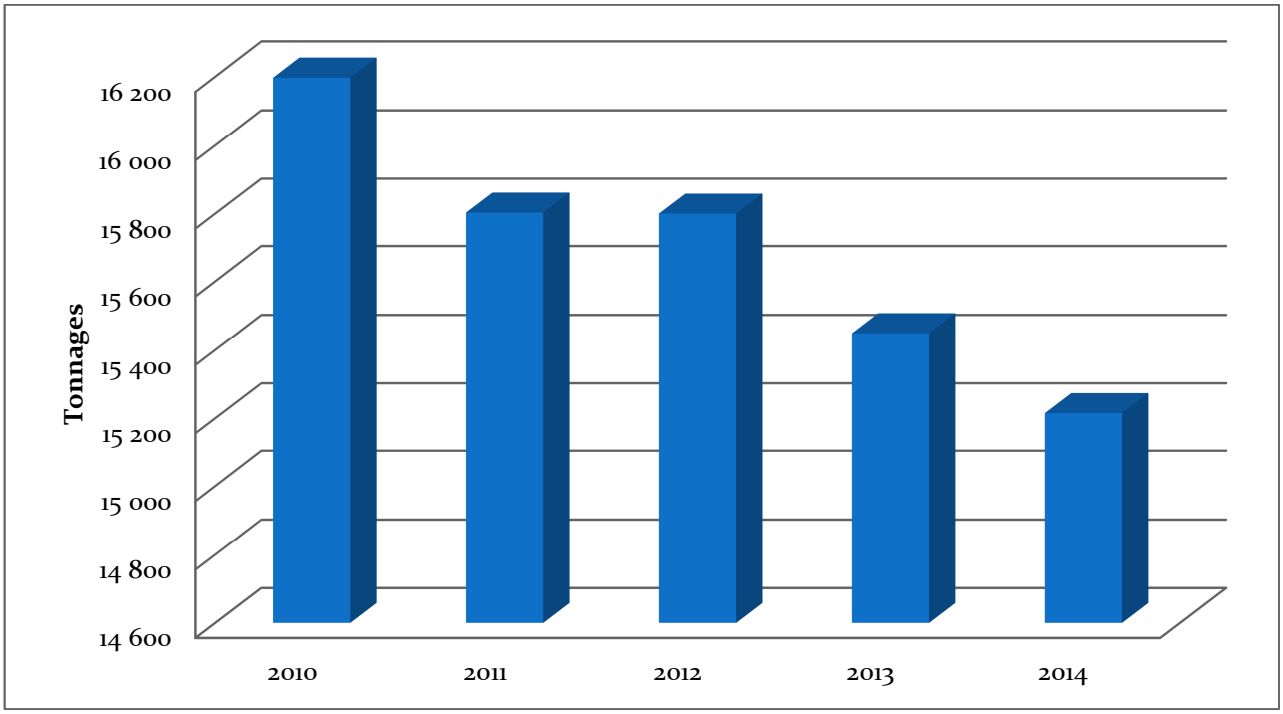

Figure 3 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères

4. Commentaires

Ce sont 15 215 tonnes d'ordures ménagères qui ont été incinérées à Chambéry en 2014 (provenant de la population permanente et touristique).

Cette année encore la production d'ordures ménagères diminue. Ceci peut s'expliquer en partie par la mise en place d'actions de réduction des déchets mais aussi par une variation de la fréquentation touristique.

- *ANNEXE 2 : REPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES PAR COMMUNE*

2. Les collectes sélectives

Le tri est essentiel pour permettre le recyclage des déchets ou leur traitement adapté. Cela participe également à la maîtrise du coût du service de collecte et de traitement. Les quantités et qualités du tri influent directement sur les performances des processus et sur l'impact environnemental des déchets.

C'est pourquoi le SIRTOMM met en place des moyens pour informer les usagers et pour communiquer sur le tri des déchets (personnel en contact direct avec les usagers, actions d'information dans les communes, sur des stands d'animations, actions de sensibilisation dans les écoles, Geste Nature, site internet).

Le territoire de la Maurienne est desservi par des collectes de différents flux de déchets. Les déchets recyclables correspondent à deux types de flux : le verre d'un côté et les emballages, papiers de l'autre.

1. Les emballages en mélange et les papiers

- **Généralités**

Ce flux permet de collecter les matériaux suivants :

- Papiers,
- Cartons,
- Flaconnages, bouteilles en plastique,
- Petits emballages métalliques.

Cette collecte est assurée par le SIRTOMM pour 60 communes, les deux autres (Valloire et Orelle) sont en sous-traitance communale pour les parties de leurs territoires non équipés en CSE.

Elle se réalise en points de regroupement. Certaines communes de la Maurienne sont équipées en bacs roulants pour le tri des « emballages et papiers », souvent placés à côté des bacs à ordures ménagères. Ils se distinguent par leurs couvercles jaunes et sont pourvus d'une ouverture spécifique empêchant la dépose de sacs fermés.

Seules quelques communes, pour des raisons de population peu dense ou d'isolement géographique, sont équipées de conteneurs aériens de 4 m^3 placés à côté des conteneurs à verre aux points d'apport volontaire (Aiton, Bonvillaret, Le Châtel, Montaimont,…).

La majorité des communes sont dotées de CSE. En effet, 34 communes sur 62 sont dotées de ce type de contenants, soit 4 cantons sur 6. Cette organisation offre à la population une multiplication des possibilités de tri des déchets.

ANNEXE 3 : NOMBRE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES ET ENTERRES

Figure 4 : Carte représentant les acteurs de collecte sélective sur le territoire de la Maurienne

- **Tonnages**

Tableau 3 : Tonnages des emballages en mélange et journaux/magazines depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages emballages + papiers	2 201	2 196	2 257	2 234	**2 130**

-0,23% | +2,77% | -1,03% | - 4,65%

-3,23 %

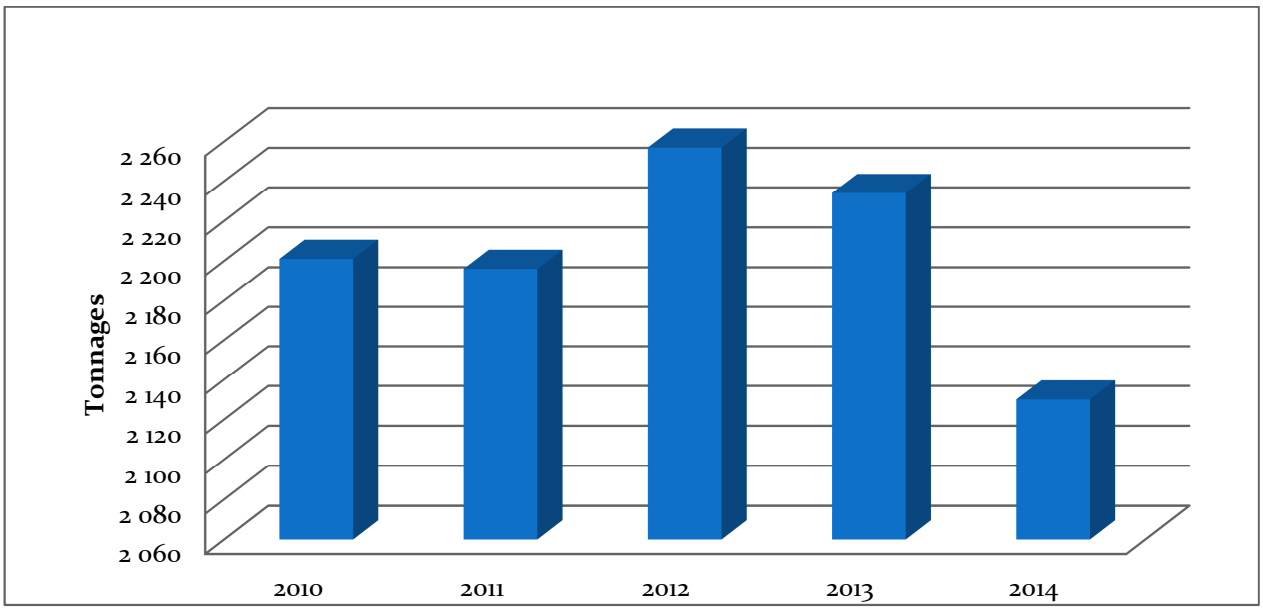

Figure 5 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'emballages en mélange et papiers

Après une bonne augmentation en 2012, le tonnage de collecte sélective diminue encore en 2014 de 4,65 %, ce qui fait que depuis 2010, le tonnage a diminué d'environ 3,23%.

2. Le verre

- **Généralités**

Le SIRTOMM délègue à deux entreprises privées, VIAL et GUÉRIN, la collecte et le transport du verre pour un coût résiduel de 11,60 € TTC/Tonne (dépenses-recettes de rachat de la matière).

Les entreprises, VIAL et GUÉRIN, qui interviennent sur commande, effectuent les collectes en moyenne 2 fois par mois pour les secteurs les plus peuplés.

- **Tonnages**

Tableau 4 : Tonnages du verre depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages du verre	2 634	2 612	2 575	2 522	**2 511**

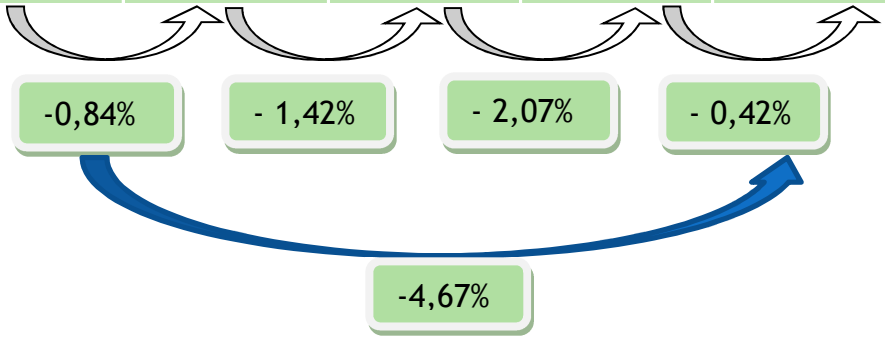

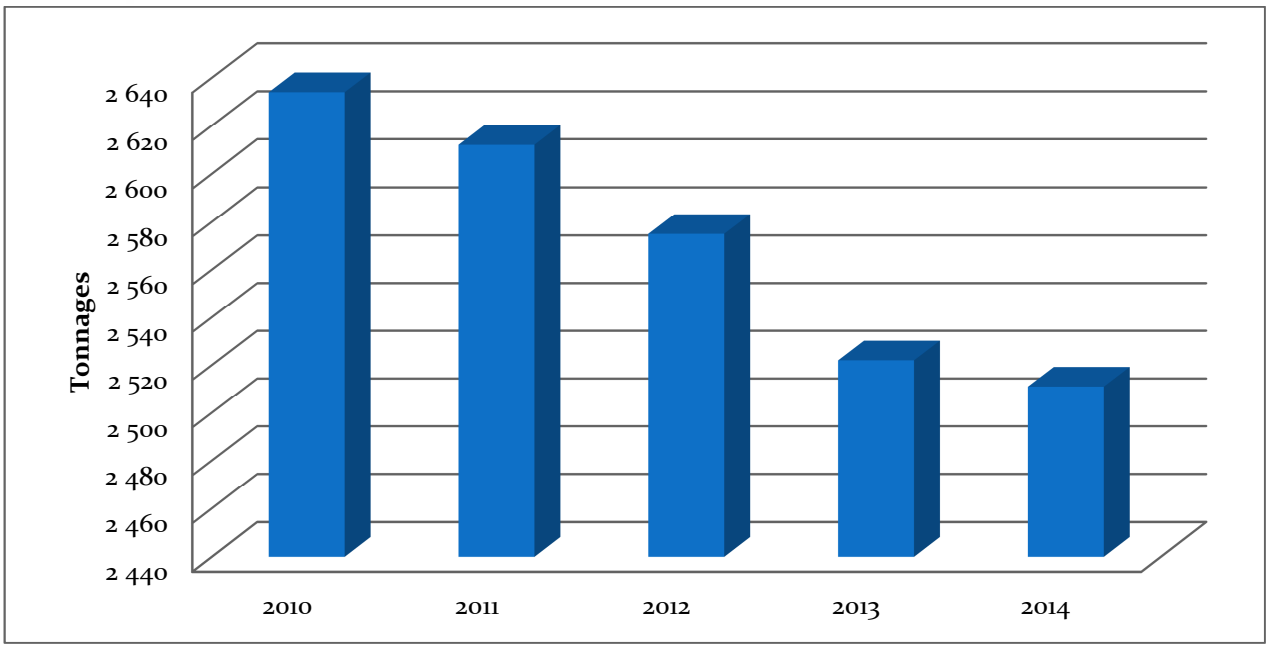

Figure 6 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de verre

- **Commentaires**

Depuis 2010, le tonnage du verre ne cesse de diminuer. En 2014, la diminution est de 0,42 % par rapport à 2013.

Le ratio de production de verre est égal à 54,79 kg/hab. Il est toujours bien supérieur au ratio national (30,5 kg/hab. en 2012, source d'Eco-emballages). L'activité touristique (estivale et hivernale) a forcément un impact sur les bons résultats de cette collecte. Nous obtenons un ratio de 34,36 kg/hab. lorsque l'on prend en compte la population DGF.

3. La valorisation des déchets issus de la collecte sélective

Les matériaux issus de la collecte sélective sont, soit directement dirigés vers les filières de recyclage (pour le verre), soit vers un centre de tri où ils seront séparés selon leur nature (pour les emballages, papiers).

- **Les tonnages collectés**

Tableau 5 : Tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2010

Produits	2010	2011	2012	2013	2014
Verre	2 634	2 612	2 575	2 522	**2 511**
Emballages + papiers	2 201	2 196	2 257	2 234	**2 130**
Total	4 835	4 808	4 832	4 756	**4 641**

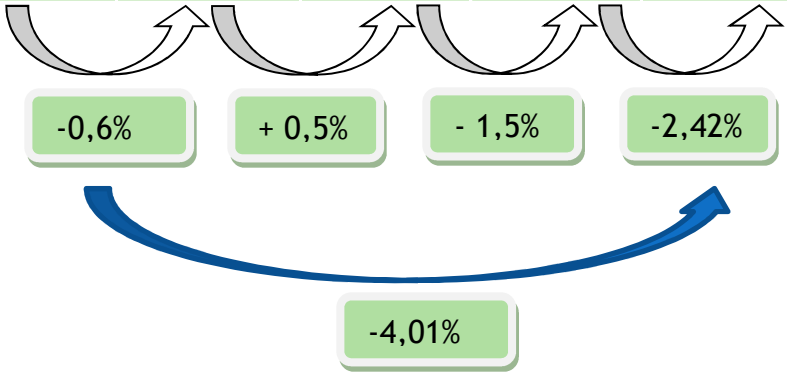

Les tonnages de collecte sélective ont diminué de 2,42 % en 2014.

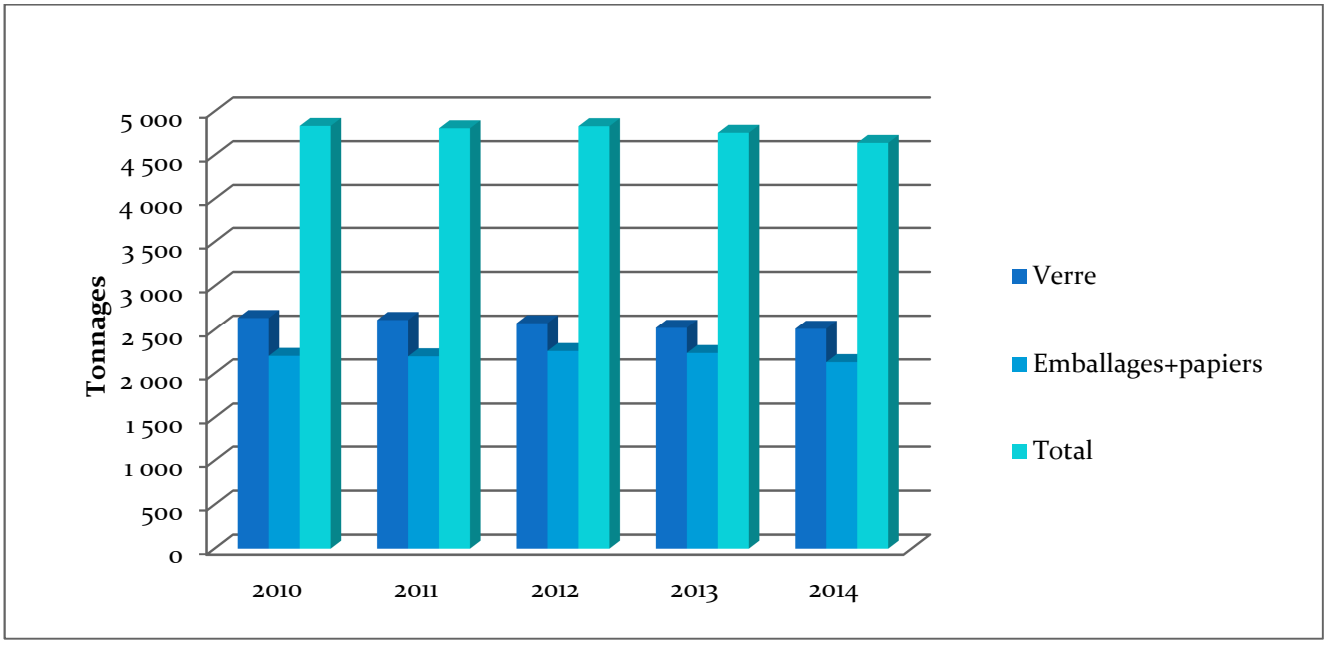

Figure 7 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de collecte sélective

- **Les tonnages valorisés**

Les tonnages valorisés sont les tonnages réellement adressés aux différents recycleurs. Ils diffèrent des tonnages collectés dont une partie reste en stock à la fin de l'année.

Tableau 6 : Tonnages valorisés selon les différents produits collectés depuis 2010

Produits	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2013/2014
Emballages cartons	1 209	1 301	1 202	1 310	**1 145**	-12,6 %
Briques	32	17	24	28	**33**	+ 17,86 %
Bouteilles+ flaconnages plastique	160	153	146	178	**184**	+ 3,37 %
Acier+aluminium	81	66	87,5	85	**56**	- 34,12 %
Journaux/ magazines+gros de magasins	1 279	1 309	992	944	**876**	- 7,2 %
Verre	2 634	2 612	2 575	2 522	**2 511**	-0,42 %
TOTAL RECYCLE	5 395	5 458	5 026,5	5 067	**4 805**	- 5,17 %

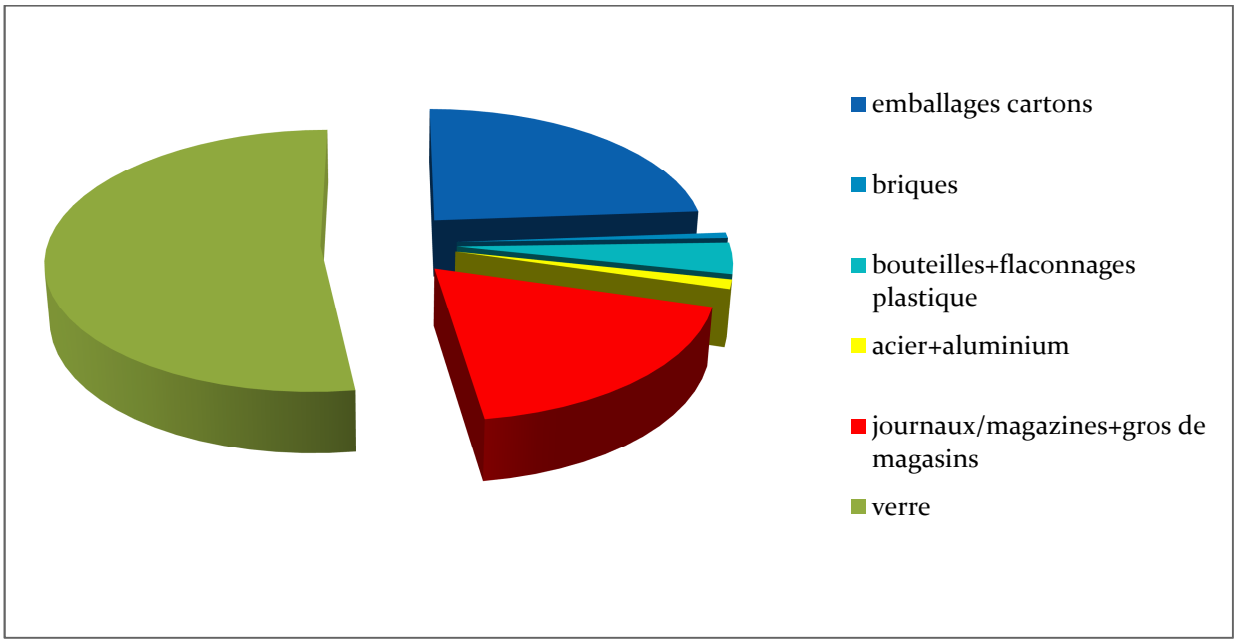

Figure 8 : Graphique représentant la répartition des produits recyclables issus des collectes sélectives

À noter : le flux « carton » comprend, en plus de la collecte sélective, les cartons des commerçants issus d'une collecte spécifique et les cartons collectés en déchèterie. Les cartons sont tous regroupés et valorisés dans les mêmes filières.

La valorisation des déchets a diminué de 5,17 % par rapport à 2013.

- **Performances de la collecte sélective des déchets ménagers**

Tableau 7 : Calcul de la performance de la collecte sélective depuis 2010

Produits	2010	2011	2012	2013	2014
Ordures Ménagères	16 197	15 803	15 800	15 449	**15 215**
Produits recyclés	5 395	5 458	5 026,5	5 067	**4 805**
Total production	21 592	21 261	20 826,5	20 516	**20 020**
	-1,5%	-2,1%	-1,5%	-2,4%	
Taux de collecte sélective	25%	25,7%	24,1%	24,7%	**24%**
	+0,7%	-1,6%	+0,6%	-0,7%	

Le taux de collecte sélective (rapport produits recyclés/production totale des déchets) représente la proportion de déchets recyclés issus du tri sélectif. Ce taux a diminué de 0,7% par rapport à 2013.

- **Taux de refus de tri**

Tableau 8 : Refus de tri depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages des déchets refusés	275	313	275	280	**485,73**
Total des produits recyclés issus de la collecte sélective	2 201	2 196	2 257	2 234	**2 130**
Refus de tri	12,5%	14,2%	12,2%	12,5%	**22,8%**

Parmi les déchets triés, certains sont refusés. Ces refus de tri proviennent de la présence de déchets indésirables dans la collecte sélective (barquettes en plastique, housses, polystyrène, pots en plastique…). Le taux de refus de tri est basé sur une analyse aléatoire effectuée une fois par semaine sur les bennes reçues au centre de tri.

En 2014, le taux de refus de tri est de 22,8 %. Cependant, ce chiffre doit être détaillé car il inclut une partie du tonnage de refus de tri de l'année 2013 stockées au centre de tri et un stock en fin d'année qui sera exporté en 2015, il faut donc enlever 104,3 tonnes. Le tonnage réel de refus de tri est donc de 381,43 T et le taux de refus est de 17,9%.

Le taux de refus de tri est donc en importante hausse alors que le tonnage entrant au centre de tri diminue. Pour améliorer ce taux de refus de tri, la communication sur le tri reste donc importante et doit être réalisée chaque année.

Il faut noter, toutefois, que ce taux reste encore inférieur au taux de refus de tri national (23% de refus de tri en moyenne en 2009[1]) mais s'en rapproche fortement.

Tableau 9 : Ratios en kg/hab. des différents produits obtenus en collecte sélective depuis 2010

Produits	Ratios 2011 (kg/hab./an)	Ratios 2012 (kg/hab./an)	Ratio 2013 (kg/hab./an)	Ratio 2014 (kg/hab./an)	Moyenne nationale[2]
Emballages cartons	11,04	8,4	9,2	**7,4**	7,7
Briques	0,35	0,52	0,61	**0,72**	0,56
Bouteilles et flaconnages plastique	3,3	3,2	3,9	**4**	3,88
Acier + aluminium	1,4	1,9	1,8	**1,22**	1,64
Journaux/ magazines + gros de magasins	28,7	21,6	20,5	**19,11**	23,88
Verre	57,2	56,12	54,9	**54,8**	30,93
Total des déchets ménagers recyclés	101,99	91,74	90,91	**87,25**	68,59

[1] Chiffre d'Eco-emballages de 2009
[2] Moyenne nationale pour l'année 2008, source = Eco-emballages

Les ratios sont bons par rapport à la moyenne nationale mais il faut les tempérer par la forte fréquentation saisonnière, très productrice de cartons et de verre (restaurants, collectivités, fêtes de fin d'année…). Le ratio emballages cartons et celui de l'acier+aluminium passent en dessous de la moyenne nationale. Le ratio des journaux/magazines reste en dessous de la moyenne nationale.

Nous observons donc une diminution des tonnages de la collecte sélective et une diminution de la qualité du tri. Cela peut être expliqué par :

- Une baisse de la consommation des habitants, due à un probable effet crise.
- Un travail des entreprises industrielles sur l'écoconception des emballages.
- Une perte d'attention de la part des usagers, en l'absence d'une communication orale toujours plus impactante.
- Une « pollution » de la notion de tri sélectif, avec la multiplication des filières (compostage, D3E, TLC etc …) qui laisse à penser que tout est recyclable et que tout va au même endroit.
- Une expérimentation menée au niveau national sur la recyclabilité de tous les plastiques entraîne un amalgame chez les usagers, qui pensent d'ores et déjà qu'ils peuvent outrepasser les consignes actuelles, dégradant ainsi la qualité du tri. Les vacanciers venant en Maurienne et triant chez eux tous les plastiques risquent également de reproduire ce geste lors de leur séjour.

La communication en 2015 devra donc être améliorée.

3. Les collectes spécifiques

1. La collecte des cartons des commerçants

- **Généralités**

Le SIRTOMM se charge de récupérer les cartons des commerces de Saint-Jean-de-Maurienne. Cette collecte spécifique s'exécute une fois par semaine durant toute l'année.

Ce type de collecte a également lieu sur les stations équipées pour le tri sélectif pendant les saisons d'hiver et d'été (les communes de Haute-Maurienne, Valfréjus, la Norma, Aussois, la Toussuire, le Corbier, Valmeinier, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, les Karellis).

Les communes de Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, Saint-François-Longchamp, Albiez-Montrond assurent aussi en régie la collecte de ces cartons.

- **Tonnages**

Tableau 10 : Tonnages des cartons des commerçants depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages des cartons des commerçants	420	397	375	409	**396**

-5,48% | - 5,6% | +9% | -3,18%

-5,72%

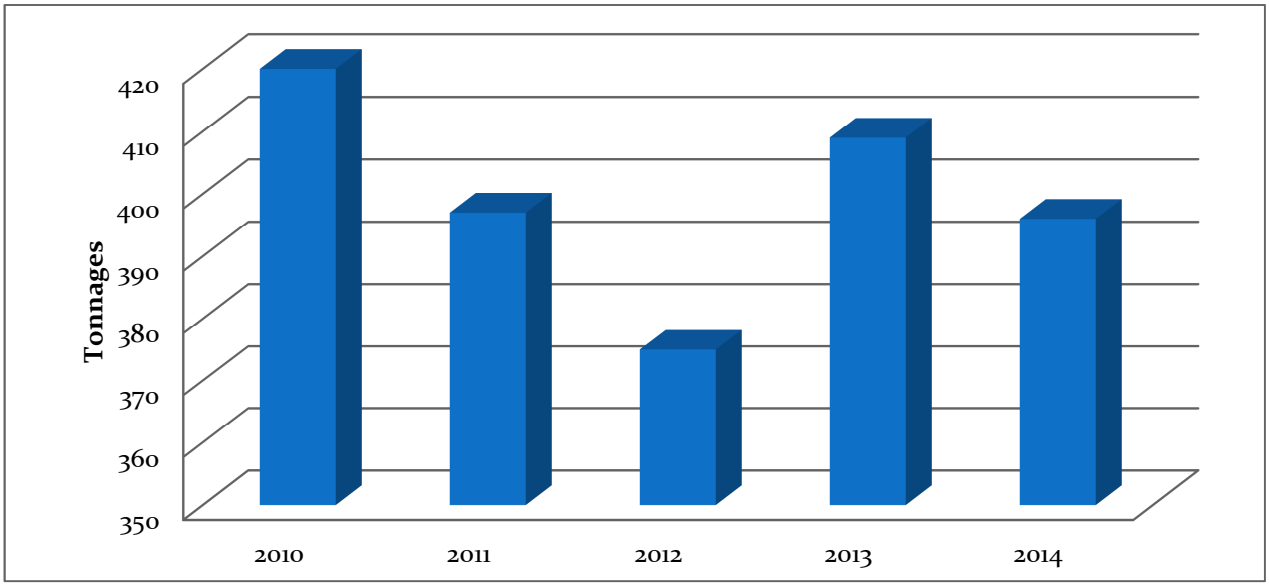

Figure 9 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de cartons des commerçants

- **Commentaires**

Après une bonne augmentation en 2013, on observe une augmentation du tonnage des cartons des commerçants en 2014, ce qui ramène les volumes collectés au niveau de 2011.

2. La collecte des vêtements

- **Généralités**

En 2014, on compte 34 conteneurs pour vêtements sur le territoire du SIRTOMM. Dorénavant, c'est l'entreprise Alpes TLC qui met gracieusement à la disposition des communes les conteneurs et en assure gratuitement la collecte hebdomadaire. Cette entreprise est missionnée par l'éco-organisme Eco-TLC.

Le nombre de conteneurs textiles a augmenté avec l'ajout de point en déchèterie et le doublement de certains points où un seul conteneur n'était pas suffisant.

- **Tonnages**

Tableau 11 : Tonnages des vêtements depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages de vêtements	160	160	132	206	**178**

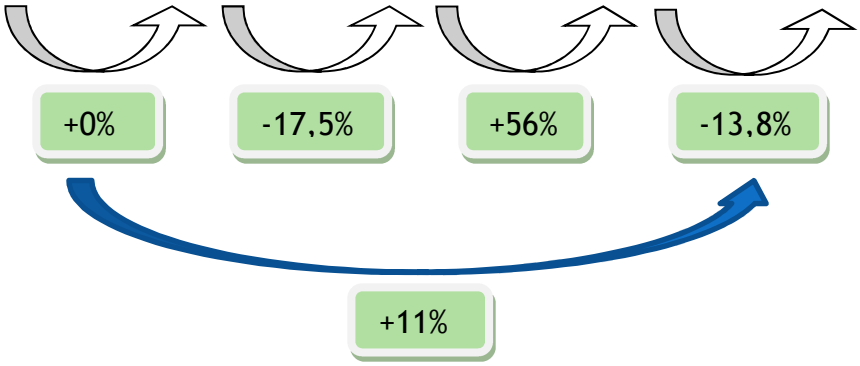

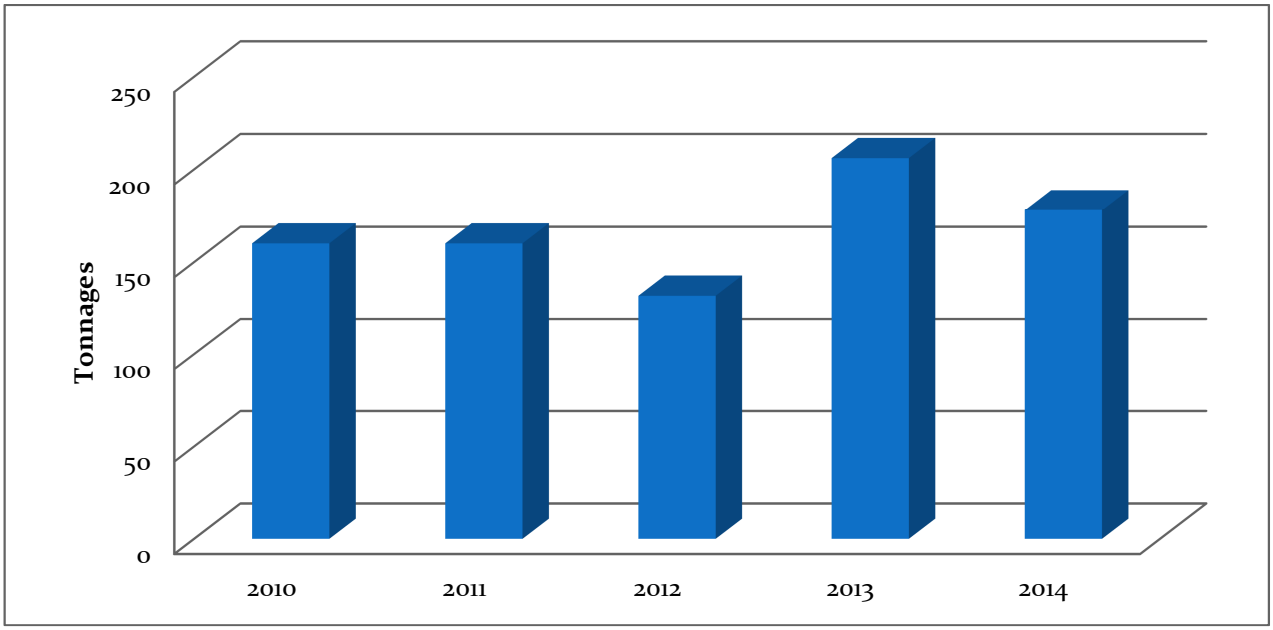

Figure 10 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de vêtements

- **Commentaires**

Le tonnage des vêtements a diminué en 2014. Après la forte augmentation de 2013, les tonnages sont toutefois très bons. Ceci peut s'expliquer par la communication qui a été réalisée sur le recyclage des textiles au cours de l'année 2013 mais aussi par la densification du maillage des conteneurs de textile et une collecte plus fréquente, permettant ainsi d'éviter les débordements. Les déposants ne mettent ainsi plus leurs vêtements usagés aux ordures ménagères faute de place.

Cependant, beaucoup de textiles usés sont détournés des tonnages et se retrouvent en déchèterie car la population pense que seulement les textiles en bon état doivent être déposés dans les conteneurs. Usé, mais propre, le vêtement peut être recyclé. La communication est donc à améliorer dans ce sens.

Par ailleurs, il existe d'autres structures locales qui récupèrent ces vêtements usagés. Il s'agit de :

- La vêtementerie de Saint-Jean-de-Maurienne,
- La vêtementerie de Modane.

3. La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

- **Généralités**

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont des matériels et matériaux piquants ou coupants dès leur première utilisation (scalpels, seringues, stylos injecteurs…).

Une fois par trimestre, en concertation avec l'éco-organisme DASTRI et la société TRIVALLEES, le SIRTOMM organise un système de collecte itinérant gratuit pour les particuliers suivant des traitements en automédication. Ce véhicule stationne durant 2 heures dans 6 villes de Maurienne pour recevoir vos DASRI. Les DASRI ainsi récupérés dans les normes de sécurité sanitaires, sont ensuite traités par incinération à Chambéry.

DASTRI a également développé le réseau d'officines de pharmacie où le retour des DASRI peut se faire à longueur d'année. Un système de géolocalisation est à disposition des particuliers (http://nous-collectons.dastri.fr/). 6 pharmacies mauriennaises y sont inscrites en plus des 6 points de collecte trimestrielle du DASTRIBUS

Les professionnels peuvent utiliser ce service contre facturation.

- **Tonnages**

Tableau 12 : Tonnages des DASRI depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages des DASRI	0,76	0,84	0,42	0,81	**0,61**

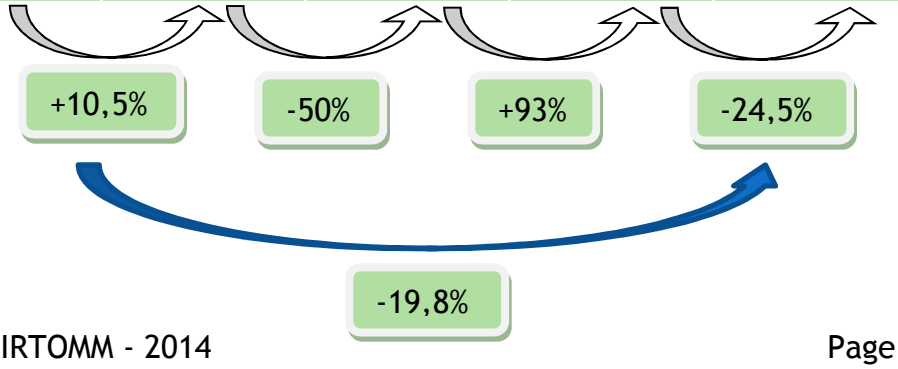

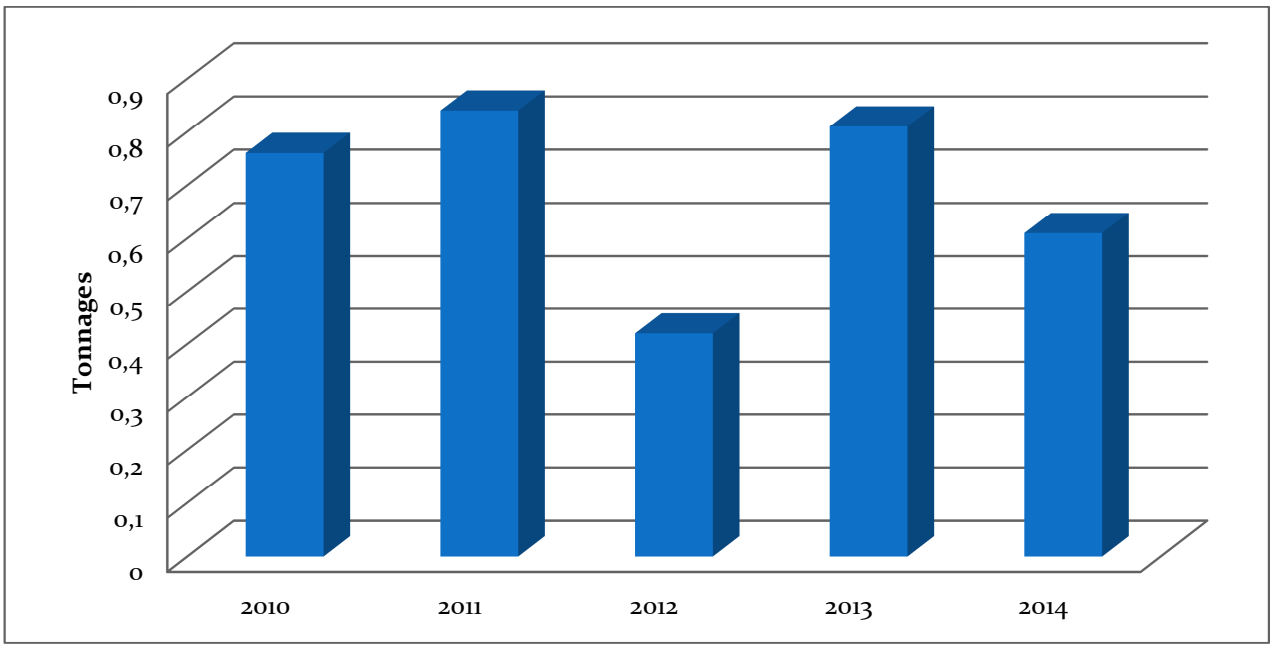

Figure 11 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de DASRI

- **Commentaires**

Le tonnage des DASRI a bien diminué en 2014. Cette baisse peut être imputée au changement de prestataire et donc de véhicule de collecte et par conséquent un déficit d'identification du Dastribus Trivallées par rapport au Médibus Véolia aisément reconnaissable. La communication par l'intermédiaire des communes et des professionnels de la santé est indispensable et doit être constamment effectuée.

Même si les tonnages ne sont pas très élevés, cette collecte spécifique est indispensable pour éviter la présence de déchets dangereux (seringues…) dans les bacs à ordures ménagères. On en retrouve également dans les bacs jaunes, ceci implique un risque important de piqûre pour les opérateurs de tri.

Figure 12 : Photos représentant des DASRI retrouvés au sein de bacs de collecte sélective au centre de tri en 2013

4. La collecte des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne

- **Généralités**

De fin mars à fin novembre, un service est mis en place sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne afin de récupérer les déchets verts (branchages en fagots, feuilles et pelouse en sacs ouverts…).

Ceux-ci sont collectés sur des points de regroupement où ils sont déposés par les particuliers et ramassés une fois par semaine.

- **Tonnages**

Tableau 13 : Tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages de déchets verts collectés	122	117	103	123	**109**

-4,1% -12% +19% -11,4%

-10,7%

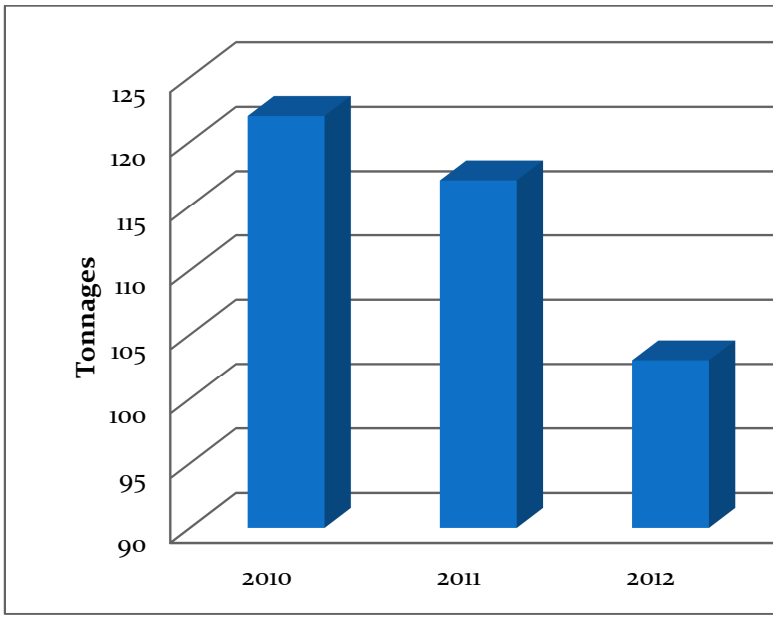

Figure 13 : Graphique représentant l'évolution des tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne

- **Commentaires**

Le tonnage des déchets verts a diminué en 2014 par rapport à 2013. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences de tonnages :

- Les conditions climatiques différentes d'une année sur l'autre,
- Le non-respect des consignes de présentation par les usagers (fagots non liés, trop volumineux, déchets verts mélangés a du plastique ou d'autres déchets etc…), et par conséquent pas de ramassage par le SIRTOMM.
- Le non-respect des jours de présentation entrainant une possible collecte des agents communaux pour être mis soit dans des poubelles, soit apportés en déchèterie. Les agents du SIRTOMM peuvent également collecter certains sacs de pelouse d'ores et déjà en état de putréfaction plutôt que de les laisser se dégrader sur le trottoir.

5. La collecte des encombrants

Cette collecte ne s'opère que dans certaines communes et ce sont exclusivement les agents des communes qui la réalisent. Les encombrants sont recueillis en porte-à-porte puis déposés dans une déchèterie du SIRTOMM. Certaines communes demandent ponctuellement au SIRTOMM la mise à disposition de bennes sur leur territoire.

4. Les déchèteries

1. Définition de la déchèterie

- **Généralités**

La collecte en déchèterie par apport volontaire permet le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques (déchets toxiques des ménages, D3E, huiles alimentaires, lampes, piles…) lesquels ne sont pas concernés par les tournées d'ordures ménagères. Pour une part importante, les déchets déposés, à savoir ferraille, déchets verts ou bois, sont valorisés.

Les déchèteries permettent également de trier et d'orienter des déchets spécifiques vers des filières particulières de traitement (piles, solvants, huiles usagées, produits chimiques…). En effet, mêlés dans le circuit traditionnel de collecte, ces déchets amèneraient des contraintes et des surcoûts d'exploitation ; de plus, ils présentent des risques pour l'environnement. Au sens de la loi du 13 juillet 1992 et conformément au plan départemental d'élimination des déchets, la part marginale de déchets ménagers que le SIRTOMM fait enfouir constitue bien des déchets ultimes, c'est-à-dire des déchets qui ne sont pas susceptibles d'être traités, ni valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment.

On distingue dorénavant les déchèteries des dépôts communaux. Les déchèteries sont des lieux gardiennés durant toutes les plages horaires d'ouverture et où le tri est plus important que dans les dépôts communaux (au moins 6 flux). Les déchèteries sont gérées par le SIRTOMM et font l'objet d'un arrêté préfectoral bien plus exigeant qu'avant. En ce qui concerne les dépôts communaux, ils ne sont plus considérés comme ICPE dû au seuil de déclaration des tonnages de déchets acceptés. La réglementation applicable est le règlement sanitaire départemental. Dans ce cas, ce sont les Maires qui sont chargés de le faire respecter.

Un réseau de 10 déchèteries et 5 dépôts communaux est en place sur le territoire du SIRTOMM.

Le SIRTOMM assure en régie le transport des bennes de déchèterie jusqu'aux centres de valorisation ou de traitement. Il fait appel à des opérateurs privés pour le transport des déchets plus spécifiques (déchets dangereux, huiles…). La déchèterie accepte les déchets des artisans, commerçants et entreprises dans une limite de 2 m^3 par apport et par jour en contrepartie de tickets de dépôt achetés au siège social du SIRTOMM.

Toutes les déchèteries sont soumises à un règlement intérieur applicable depuis le 1er juin 2011.

2. Tonnages collectés en déchèterie

Tableau 14 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages des déchèteries	8 755	8 909	8 961	9 251	**9 228**

Les tonnages ci-dessus intègrent la part des cartons des commerçants (396 tonnes), issus d'une collecte spécifique, dont les apports sont normalement effectués en déchèterie. Ils incluent aussi les tonnages des batteries, des piles et des huiles de vidange qui ont été comptabilisés en déchèterie à partir de 2008.

ANNEXE 4 : TONNAGES PAR TYPE DE DECHETS ET PAR DECHETERIES

Tableau 15 : Tonnages des différents produits collectés en déchèterie depuis 2011

	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Variation par rapport à 2013
Cartons	400	439	477	**409,4**	-14,3%
Ferraille	1 150	1 122	1 108	**1 057**	-4,7%
Encombrants	2 413	2 481	2 472	**2 233,4**	-9,7%
Mobilier				**43,6**	
Bois	1 404	1 482	1 512	**1 599,4**	+5,8%
Déchets verts	2 311	2 220	2 456	**2 617,8**	+6,6%
Plâtre	200	187	198	**211,7**	+6,7%
PVC	9	7	9	**8**	-11%
Pneus	88	98	104	**114**	+10%
DDS (Déchets Dangereux)	64	63	66	**62**	-6%
Piles	4	4,5	2,8	**6,7**	+139%
Huiles de Friture	5	5	5,4	**5,2**	-3,8%
Huiles de Vidange	16	12	10,4	**24,9**	+139%
Amiante	12	19	16	**12,8**	-20%
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	431	446	406	**421,1**	+9,7%
Batteries	1	0,5	0	**0**	0%
Cartouche d'encre			0,112	**0,32**	+185%
Capsule Nespresso			0,244	**0,66**	+175%
Tubes néons et ampoules				**1,87**	
Polystyrène				**1,86**	
Total Collecté	8 512	8 586	8 842	**8 831,7**	-0,12%
Gravats	2 641	2 806	3 246	**4003,2**	+23,3%

Depuis 11 ans, on observe une augmentation continue des tonnages en déchèterie. En 2014, les tonnages restent stables. Le tonnage des gravats a augmenté. Cela peut s'expliquer par un meilleur suivi des données.

Depuis 2013, les tonnages des cartouches d'encre et des capsules Nespresso sont comptabilisés. Ces collectes sont effectuées dans 6 déchèteries : Saint-Julien-Montdenis, Saint-Michel-de-Maurienne, Saint-Léger, Modane, La Chambre, Bonvillaret. Depuis 2014, les tubes néons et ampoules sont collectés par l'Eco-organisme Recylum (voir chapitre Eco-organismes), le tonnage est donc connu.

La déchèterie est devenue un équipement incontournable de plus en plus utilisé par la population. Il faut noter que les petites et moyennes entreprises sont des utilisateurs réguliers des déchèteries.

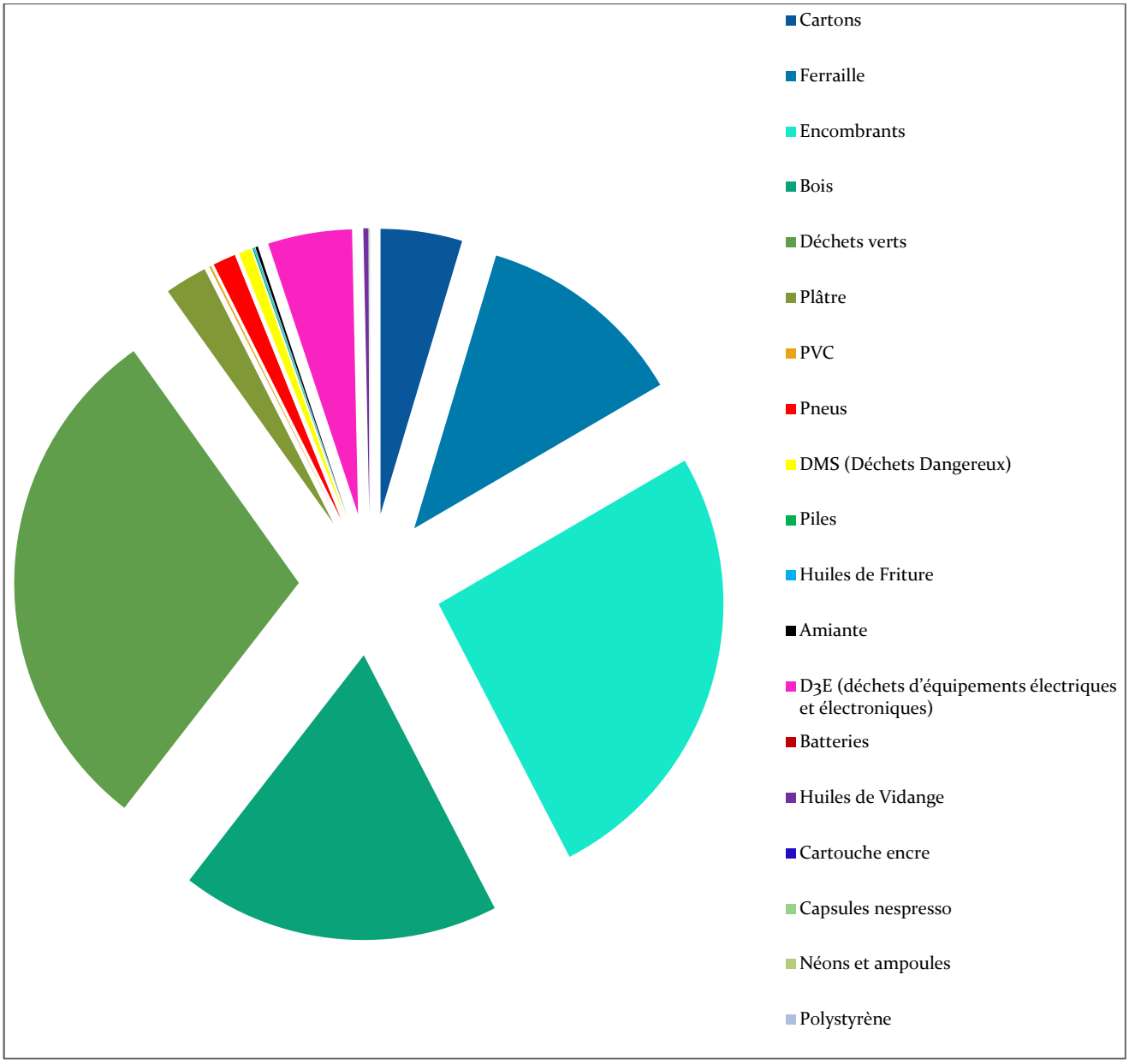

Figure 14 : Graphique représentant la répartition des tonnages en déchèterie (hors gravats)

- **Commentaires**

✓ Le tonnage de la ferraille est en diminution constante chaque année. Les déchèteries sont souvent vandalisées en dehors des horaires d'ouverture mais aussi des « récupérateurs » sont présents pendant les horaires d'ouverture et la ferraille est récupérée. Ce phénomène explique aussi la disparition totale des batteries. Depuis fin 2014, le SIRTOMM travaille sur le vandalisme et la récupération en déchèterie.

✓ Nous voyons apparaitre en 2014 le flux mobilier. Une récupération spécifique est réalisée à la déchèterie de Saint-Julien-Montdenis depuis août 2014. Cette collecte est réalisée par Eco-mobilier gratuitement (voir chapitre Eco-organisme). Ce tonnage permet de diminuer le tonnage à traiter d'encombrants et de bois en particulier.

✓ Les filières D3E sont en augmentation cette année. Les D3E sont la cible de récupération et de vandalisme en déchèterie. A ce titre, il a été installé à partir d'août 2014 des conteneurs maritimes sécurisés sur les déchèteries de Bonvillaret et Lanslebourg pour assurer la sécurité de ces flux. Il a ainsi été observé une augmentation des tonnages sur ces déchèteries.

✓ Le tonnage de l'huile de vidange a augmenté en 2014. Ceci peut s'expliquer par le fait que les tonnages sont dorénavant fournis par le prestataire de collecte et sont donc précis.

✓ Le tonnage des pneus est encore en augmentation en 2014, + 10 %. Il faut rappeler que les <u>pneus des particuliers doivent être ramenés chez le garagiste lorsqu'ils sont achetés chez ce dernier.</u>

ANNEXE 5 : DECHETERIES, COMMUNES ET NOMBRES D'HABITANTS DESSERVIS

B. Le transport des déchets jusqu'aux centres de traitement

1. Le transport des déchets issus des collectes

Les camions du SIRTOMM effectuant les collectes d'ordures ménagères, de collecte sélective et de cartons, vident quotidiennement les déchets au niveau des deux quais de transfert appartenant au SIRTOMM.

Les quais de transfert, basées à Saint-Julien-Montdenis et à Modane, permettent le regroupement de ces déchets par catégorie. Un système de pesée des déchets permet la gestion des flux entrants et sortants. Un agent du SIRTOMM a passé en 2012 le permis du Super Lourds pour effectuer le transfert des déchets du quai de transfert de Modane au quai de transfert de Saint-Julien-Montdenis. Ces trajets se font en camion ampliroll avec des caissons compactés.

Depuis 2013, la prestation de transport est assurée par les Transports Dubois. Les véhicules équipés de remorques à fonds mouvants alternatifs de grand volume (90 m^3) assurent quotidiennement les transports entre les quais de transfert et Chambéry.

Concernant le verre, les deux prestataires VIAL et GUERIN en charge de la collecte, assurent également le transport du verre jusqu'à leurs centres de regroupement (Loire et Savoie). Ces volumes regroupés sont ensuite dirigés vers la filière de recyclage. Cette prestation est donc totalement sous-traitée. Le verre ne transite pas par nos centres de transfert.

Tableau 16 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés

Déchets	Opérateur	Destination
Ordures Ménagères	Transport par route DUBOIS	Usine de Valorisation Énergétique de Savoie Déchets (Chambéry, 73)
Collecte sélective	Transport par route DUBOIS	Centre de tri de Valespace (Chambéry, 73)
Cartons	Transport par route DUBOIS	Centre de tri de Valespace (Chambéry, 73)
Verre	Transport par route VIAL / GUERIN	Verriers (Labégude, 07)

2. Le transport des déchets issus des déchèteries

Le SIRTOMM assure en grande partie le transport des bennes « grand volume » de déchèterie jusqu'aux centres de valorisation et de traitement.

L'exutoire principal est l'entreprise SIBUET sur deux de ses sites :

- ✓ Chamoux-sur-Gelon (73), pour les encombrants, le PVC (mais l'exutoire final reste l'entreprise Nantet)…
- ✓ Francin (73), pour les déchets verts, le bois.

Une partie des déchets verts provenant des déchèteries de Lanslebourg, Modane et Saint-Michel-de-Maurienne et ponctuellement d'autres déchèteries, est traitée sur la plateforme de compostage de la station d'épuration de la communauté de communes Terra Modana, située à Saint-André.

Pour réaliser le transport, le SIRTOMM dispose de 4 camions de type Ampliroll (à bras hydraulique) et de 2 remorques pour assurer les transferts des bennes (dont une en location). L'organisation générale se résume ainsi :

- ✓ Toutes les bennes de déchèteries à évacuer sont transportées jusqu'à une zone de stockage temporaire soit à l'usine de Saint-Julien-Montdenis, soit sur une plateforme située à proximité de la déchèterie de La Chambre.
- ✓ Elles sont ensuite transportées par convoi de deux bennes jusqu'à Chamoux-sur-Gelon ou Francin : un chauffeur assure quotidiennement ces transports mais ce poste est doublé en « haute saison » de déchèterie (mai à septembre).
- ✓ Concernant les autres catégories de déchets plus spécifiques (vêtements, pneus, DDS…) des opérateurs privés se chargent des prestations de transport.

Le tableau ci-après détaille chaque prestataire ainsi que la destination de chaque déchet.

Tableau 17 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés en déchèterie

Déchets	Opérateur	Destination
Ferraille	SIRTOMM	LAUROT (Saint-Jean-de-Maurienne) et PERONNON (Aiguebelle)
Bois	SIRTOMM	SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)
Déchets verts	SIRTOMM	SIBUET (Francin) + CC Terra Modana
Vêtements	TRIVALLEES	Alpes TLC (Ugine)
Pneus	GRANULATEX	Perrignier (74)
Pneus jantés	SIRTOMM	CHANTIER VALORISTE (Chambéry)
Déchets Diffus Spécifique	TRIALP	Chambéry
Huile de vidange	SEVIA-VEOLIA PROPRETE	Albens (73)
Huile de friture	TRIALP	Chambéry
Piles	EXCOFFIER	Groisy (74)
Encombrants	SIRTOMM	SIBUET ou LAUROT (73)
Mobilier	NANTET	NANTET (Francin)
Plâtre	SIRTOMM	NANTET (Francin)
D3E	SIBUET	SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)
Amiante	SIRTOMM	NANTET (Francin)
PVC	SIRTOMM	NANTET (Francin)
Cartouches d'encre	Collectors	Mornant (69)
Capsules Nespresso	Collectors	Rungis (94)
Polystyrène	SIRTOMM	CHANTIER VALORISTE (Chambéry)
Ampoules et Néons	Recylum	Veolia (69)
Gravats	SIRTOMM	Stockage Maurienne

C. Le traitement des déchets

Le tableau ci-après détaille les lieux et les types de traitement pour chaque déchet produit en Maurienne. Il faut signaler que la majorité des déchets sont pris en charge dans des installations pour la plupart basées en Savoie ou dans des départements limitrophes.

Déchets	Unité de traitement		Mode de traitement
Ordures ménagères		UVE Savoie Déchets (Chambéry)	Incinération avec récupération de chaleur
Cartons + emballages et journaux magazines		Centre de tri Valespace (Chambéry)	Tri et recyclage / Garantie de reprise – contrat Eco-Emballages
Verre		Usine de Lavilledieu (07)	Recyclage
Encombrants		Broyage SIBUET (73) cimenterie VICAT (38) UVE Savoie Déchets Pour certains, CSDND déchets non dangereux : LELY (38) via SIBUET (73)	Broyage pour Combustible de Substitution pour les cimenteries Incinération avec récupération de chaleur Pour certains, enfouissement en décharge homologuée.
Vêtements		Alpes TLC	Récupération et recyclage
Bois		SIBUET à Chamoux/Gelon (73)	Broyage et recyclage
Déchets verts		Plateforme de compostage SIBUET à Francin (73) et plateforme de compostage de la STEP de la CC Terra Modana	Compostage
Fer		LAUROT à St Jean de Mnne et PERONNON à Aiguebelle	Recyclage
Pneus		SARL Les Bougeries à Perrignier (74)	Broyage et recyclage
Déchets dangereux (DDS)		Valespace à Chambéry puis traitement TREDI (38)	Traitement physico-chimique ou incinération / valorisation
Huile de vidange		VEOLIA PROPRETE (73)	Valorisation énergétique
Huile de friture		TRIALP (73)	Valorisation en bio diesel
Amiante		NANTET (73)	Stockage en décharge homologuée
DASRI		UVE Savoie Déchets	Incinération
D3E		SIBUET (73)	Démantèlement et valorisation matière
Plâtre		NANTET (73)	Valorisation matière
PVC		NANTET (73)	Valorisation matière
Piles – batteries		EXCOFFIER (74)	Dépollution et valorisation matière
Gravats		SIRTOMM	Stockage en installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

D. Les Eco-organismes

1. Eco DDS

Dans le cadre de la nouvelle filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers, le SIRTOMM a conclu une convention avec EcoDDS depuis le 1er janvier 2014.

Eco DDS est l'éco-organisme opérationnel agréé sur ce périmètre et dont la responsabilité est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale. Il prélève l'éco-participation présente sur certains produits qui deviendront des DDS. Ces DDS sont de différentes catégories telles que les peintures, les acides, les bases, les comburants, les solvants…

Ainsi, le SIRTOMM a bénéficié :

- De la prise en charge totale par EcoDDS de la collecte et du traitement des déchets ménagers collectés. L'enlèvement, le regroupement et le traitement est réalisé par le prestataire de l'éco-organisme, dans notre cas, Valespace et TRIALP.
- D'un soutien financier concernant les équipements et infrastructures des collectes de déchets ménagers, ainsi que les actions de communication locale auprès du grand public.
- D'un soutien en nature concernant la formation des agents de déchetterie.

Néanmoins, certains flux de DDS ne sont pas pris en charge par cette filière : les déchets de professionnels ainsi que les extincteurs, bouteilles de gaz et produits de laboratoire. Ces DDS sont donc collectés et traités par le même prestataire mais le coût est facturé directement au SIRTOMM.

2. Eco mobilier

Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Energie. Il organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

Éco-mobilier collecte l'éco-participation, qui est une contribution perçue sur les meubles neufs : literie, tables, chaises, meubles de rangements, mobilier de jardin…

Ses objectifs sont de :

- Contribuer à réduire fortement la part de déchets d'ameublement mis en décharge, c'est-à-dire enfouis, et augmenter le recyclage (23 % aujourd'hui, 45 % en 2015) et la valorisation ;
- Permettre le développement d'un recyclage de proximité en s'appuyant sur un réseau de professionnels du déchet et préfigurer une économie circulaire en favorisant la création d'installations industrielles de proximité ;
- Favoriser la réintroduction de matériaux recyclés par les industriels, mener la recherche et le développement permettant de trouver de nouveaux débouchés en matière de recyclage et encourager les metteurs sur le marché à l'éco-conception des produits ;
- Développer la réutilisation du mobilier usagé en partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire, les Communautés Emmaüs et les Ressourceries sur l'ensemble du territoire.

Le SIRTOMM a signé une convention avec cet éco-organisme depuis le 1er juin 2014. Une benne a été mise en place pour l'instant à la déchèterie de Saint-Julien-Montdenis. D'autres bennes seront mises progressivement en place sur les autres déchèteries.

Le SIRTOMM bénéficie de :

- De la prise en charge totale par Ecomobilier de la collecte et du traitement des mobiliers usagés. L'enlèvement et le regroupement est réalisé par le prestataire de l'éco-organisme, dans notre cas, NANTET. Les différents flux de déchets suivent ensuite des filières de recyclage différentes.
- D'un soutien financier technique et d'un soutien aux actions de communication locale auprès du grand public.

3. DASTRI

DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis décembre 2012 dans le cadre d'une filière à REP concernant les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI).

Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants, produits par les patients en auto traitement.

L'activité de l'éco-organisme DASTRI s'articulera autour des principales missions ci-dessous :

- La mise à disposition gratuite de contenants spécifiques appelés « boîtes à aiguilles ».
- La collecte et l'élimination de ces boites.
- L'information, la communication et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la filière.

Le SIRTOMM a signé en décembre 2013 une convention avec cet éco-organisme permettant à partir du 1er janvier 2014 la collecte de ce flux de déchets sur notre territoire. Cette collecte est réalisée par le prestataire agréé par l'éco-organisme : Tri-vallées.

E. Le Pacte Déchets

Afin de favoriser une approche globale, cohérente et partenariale de la gestion des déchets, le Département accompagne dorénavant les collectivités au travers d'un « Pacte déchets », contrat d'une durée de trois ans. Ce Pacte a été pensé par le Conseil Général pour aboutir à leurs objectifs que sont : la réduction de la production des déchets, l'optimisation des systèmes de collecte et de valorisation des différents flux de déchets et la réhabilitation des décharges historiques.

Le SIRTOM de Maurienne s'est inscrit en juillet 2012 dans cette démarche en présentant un programme d'investissement ambitieux visant la modernisation de son parc de déchèteries, la modernisation et l'optimisation de ses systèmes de collecte, l'amélioration en quantité et qualité du tri des déchets et le développement d'exutoires locaux pour la gestion des déchets inertes.

Pour l'année 2014, les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ Mise en place d'un stand d'échange en déchèterie dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets.
- ✓ Prêt des gobelets réutilisables à toutes manifestations dans la vallée de la Maurienne (plus d'une quinzaine de prêt en 2014).
- ✓ Formation au compostage et mise à disposition de composteurs ; environ 80 particuliers ont été formés au compostage de juillet à octobre 2014.
- ✓ Mise à disposition de composteurs dans 2 écoles de la vallée : l'Ecole de Sainte-Marie-de-Cuines et l'Ecole maternelle des Clapeys à Saint-Jean-de-Maurienne. Ces mises à disposition de composteurs sont accompagnées de la formation de bénévoles qui s'occuperont du composteur ainsi que d'une animation sur le compostage dans toutes les classes de l'école.
- ✓ Formation au jardinage durable par une association sur 4 journées dans toute la Maurienne.
- ✓ Panneaux de communication sur le flanc des bennes.

A la suite des actions réalisées, le SIRTOMM obtiendra des subventions à hauteur de 30% des dépenses occasionnées.

F. Les actions de communication du SIRTOMM

Pour diminuer la quantité de déchets produits, optimiser la collecte sélective et améliorer le recyclage, il est important de sensibiliser les différents publics, des plus jeunes aux plus vieux. L'agent chargé de cette activité est l' « ambassadrice du tri». Elle est aidée dans certaines de ces taches liées à la réduction des déchets par la chargée de mission déchets.

Ses objectifs sont notamment de :

- ✓ Responsabiliser les citoyens sur la réduction à la source des déchets.
- ✓ Développer le tri sélectif.
- ✓ Améliorer la qualité du tri.
- ✓ Être à l'écoute du public pour adapter le matériel mis à disposition.
- ✓ Diffuser des informations sur le rôle du SIRTOMM…
- ✓ Et communiquer sur la réduction des déchets.

1. Présentation de l'ambassadrice du tri du SIRTOMM

En Juin 2014, le SIRTOMM a procédé au recrutement d'une nouvelle personne, afin de pallier au départ de l'ambassadrice présente depuis Juillet 2013 au sein de la collectivité.

Cette ambassadrice a consacré en moyenne 85% de son temps de travail à la communication de proximité sur le tri des emballages ménagers, réparti entre :

- des sensibilisations en porte-à-porte auprès des habitants,
- des animations auprès du public lors d'évènements locaux,
- des animations en écoles maternelles, primaires, collèges et centres aérés/colonies/clubs de vacances.

Le temps restant a été consacré à la réalisation de supports pour les interventions en milieu scolaire et par des suivis de qualité et de taux de remplissage des bacs de la collecte sélective sur le territoire du SIRTOMM.

Enfin, l'ambassadrice a également poursuivi les suivis de tournée instaurés depuis 2007. Ces suivis ont une utilité précieuse dans le cadre de la politique de développement des Conteneurs Semi-Enterrés, afin d'identifier au mieux les lieux de production des ordures ainsi que les volumes produits.

2. Les actions auprès du grand public

Le porte-à-porte en 2014 a de nouveau été principalement axé sur l'information des populations concernées par les changements de collecte. Des CSE ont en effet été mis en place, entraînant des modifications dans les habitudes des usagers.

Les communes concernées par un changement de mode de collecte en 2014 ont été: Jarrier, Saint-Pancrace et Pontamafrey. Par ailleurs, une partie de Saint-Jean-de-Maurienne et de Valmeinier a été aussi équipée de CSE et donc sensibilisée au tri par la même occasion. Le porte-à-porte a été effectué sur la commune de Saint-Julient-Montdenis en fin d'année 2014 pour une mise en service des CSE en fin janvier 2015.

Cette occasion a permis de sensibiliser à nouveau certains quartiers aux consignes de tri.

Lors du porte-à-porte réalisé par l'ambassadrice, différents documents sont laissés aux habitants rencontrés :

- Une fiche mémo reprenant les différents matériaux à apporter au conteneur jaune, mais rappelant également les consignes de tri du verre. Cette fiche présente également les différents interdits du tri, afin d'optimiser la qualité de celui-ci.
- Un sac de pré-collecte du verre ou des emballages (sur demande), reprenant les informations déjà présentes sur la fiche mémo,
- Pour les volontaires, un autocollant Stop Pub permettant d'afficher son refus de recevoir des publicités non adressées.

1. Bilan des rencontres en porte-à-porte

Tableau 18 : Nombre de foyers contactés en porte-à-porte

Mois	Lieu	Foyers concernés	Présents	%
Janvier	St Jean de Maurienne	74	30	**41%**
	St Martin d'Arc	130	64	**49%**
	St Michel de Maurienne	100	66	**66%**
Mai	St Jean de Maurienne	107	65	**60%**
	Valmeinier	49	31	**63%**
Juin	Jarrier	213	133	**62%**
	St Pancrace les Bottières	83	50	**60%**
Juillet	Pontamafrey	139	101	**72%**
	St Jean de Maurienne (les Clapeys opac)	120	87	**72,50%**
Novembre	St Julien Montdenis	682	498	**72,00%**
Décembre	St Jean de Maurienne (jean huguet, pierre mendès france)	202	145	**72,00%**
TOTAL: 1270/1899 (67%)				

2. Présence du SIRTOMM sur des animations locales

Sur la période concernée, le SIRTOMM est intervenu sur différents évènements locaux dont voici le récapitulatif.

Tableau 19 : Evénements locaux

Mois	Lieu	Nombre de personnes rencontrées	Nature de l'intervention
Avril	St Jean de Maurienne	**95**	Fête du Printemps
Mai	St Michel de Maurienne	**70**	Foire aux plants
Juin	St Julien Montdenis, La Chambre, Modane	**70**	Dééglingués
Septembre	Aiguebelle	**50**	Fête du jeu
Novembre	St Julien Montdenis, Modane, La Chambre	**100**	Stand dans les déchèteries
TOTAL : 385			

3. Les actions auprès du public scolaire

Le SIRTOMM propose une offre élargie d'animations relatives à la gestion des déchets, sous différentes formes.

Différents modules sont proposés, au choix, aux écoles. Afin de satisfaire au mieux les attentes des professeurs, une part du temps de l'ambassadrice est consacrée à la mise à jour et à l'évolution de ces animations.

Animation tri : durant ce module, les enfants apprennent quels sont les emballages recyclables, leur seconde vie, les faux-amis … En fin d'intervention, à eux de jouer ! Ils peuvent ainsi trier le contenu d'un sac, comme de vrais agents valoristes ! Cette animation connaît une déclinaison en maternelle avec la réalisation d'un train du tri.

Animation papier : après avoir appris l'histoire du papier et quelques données « clés » concernant ce dernier, les enfants peuvent fabriquer eux-mêmes leur propre papier recyclé, à partir de vieux journaux qu'ils ont fait préalablement mariner.

Animation verre : cette animation est destinée aux plus grandes classes compte tenu de la partie orale plus importante. Il s'agit d'une explication du cycle du verre, de son histoire, qui s'achève par un petit jeu de mémorisation du cycle en image.

Animation compostage : cette animation s'adresse avant tout aux classes et écoles ayant lancé un projet de jardin pédagogique, ou disposant d'un composteur. Les différents stades de la vie du composteur sont présentés, ainsi que la manière de s'en occuper et les différents déchets que l'on peut y déposer.

Animation éco-citoyenneté : lors de cette animation, les enfants prennent du recul sur leur comportement, notamment à la maison ou durant les courses.

Les différentes explications relatives aux suremballages et autres thèmes liés, les amènent à réfléchir sur leurs actes, mis en pratique à l'aide d'un petit supermarché où les pièges sont à éviter et les bons choix à faire.

Animation réduction des déchets : Il s'agit d'expliquer aux enfants comment réaliser des goûters sans déchets et ainsi inciter les parents à acheter d'autres types de produits. Lors d'un pique-nique avec la classe pour vérifier si l'animation a été comprise, un sac à gouter est offert aux enfants.

Tableau 20 : Intervention en milieu scolaire

Mois	Lieu	Nombre d'élèves	Nature de l'animation
Janvier	Modane	128	Animation sur le tri
	Fourneaux	25	Tri des déchets
Avril	Collège St Jean de Maurienne	25	Journée pour le tri et le compostage des déchets
Mai	Maternelle St Jean de Mne (Chaudannes)	81	Animation compost
Juin	Maternelle St Jean de Mne (Chaudannes)	27	Animation compost
	Corbier	11	Animation tri
Octobre	Maternelle Clapeys	80	Animation pour mise en place composteur
	Primaire Clapeys	24	Recyclage papier
Novembre	Maternelle St Julien	25	Animation compost (Bonhomme en pot)
	Maternelle Clapeys	70	Animation Tri
	Primaire Ste Marie de Cuines	110	Animation pour mise en place composteur
Décembre	Maternelle Primaire St Rémy	136	Tri, recyclage papier, Verre
TOTAL: 742			

Au total, le SIRTOMM aura sensibilisé 742 enfants dont une majeure partie au recyclage des emballages et papiers et au compostage.

- Animations en centre de loisirs

En 2012, l'ambassadrice de tri a commencé à réaliser des animations en centre de loisirs, durant les périodes de vacances. Les activités proposées sont les mêmes que celles proposées aux écoles.

En 2014, le bilan est plus léger.

Tableau 21 : Intervention en centre de loisirs

Mois	Lieu	Nombre d'enfants	Nature de l'intervention
Août	Corbier	**33**	Jeux sur le tri
TOTAL: 33			

- Visites de sites et interventions auprès d'autres publics

L'ambassadrice de tri a aussi réalisé des animations auprès d'entreprises notamment auprès du GRETA et les balcons de Valcenis, résidence touristique.

Tableau 22 : actions auprès des entreprises

Mois	Lieu	Nombre de personnes	Nature de l'animation
Mars	GRETA	15	Tri des déchets et produits ménagers
Octobre	Mission locale	14	Produits ménagers
Octobre	GRETA	15	Produits ménagers
Novembre	Cinéma St Michel	9	Jeux sur le tri
Décembre	Balcon Val Cenis Lanslevillard	12	Tri des déchets
TOTAL: 65			

4. Actions non liées à la communication orale de proximité

L'ambassadrice a effectué des suivis de tournées, afin de réaliser la mise à jour de la cartographie des circuits et des moyens de collecte mis en œuvre. Ces suivis permettent également de dimensionner au mieux les futurs équipements en CSE.

Par ailleurs, elle a également consacré une partie de son temps au contrôle de la qualité des bacs jaunes et, plus généralement, au suivi des taux de remplissage sur certains circuits, afin d'étudier les réaménagements à effectuer pour supprimer les débordements.

Tableau 23 : Suivi de collecte

MOIS	COMMUNES	NOMBRE DE JOURS
Juillet/Août	Montaimont	6
Septembre/Octobre	La Chambre	12
	St Avre	
	St Martin sur la Chambre	
	Notre Dame du Cruet	
	St Étienne de Cuines	
	Ste Marie de Cuines	
	St Rémy de Maurienne	
Octobre	Montaimont	2
Octobre	St Jean de Maurienne	5

G. Synthèse des activités du SIRTOMM

1. Bilan des tonnages

Tableau 24 : Tonnages des différents flux de déchets en 2014

Déchets	Tonnages collectés
Ordures ménagères	15 215
Emballages recyclables, journaux/magazines	2 130
Verre	2 511
Déchèterie (hors gravats)	8 832
Gravats (estimation)	4 003
Divers Déchets d'entreprises Textile+DASRI+cartons commerçants	204 575
Total	**33 470**

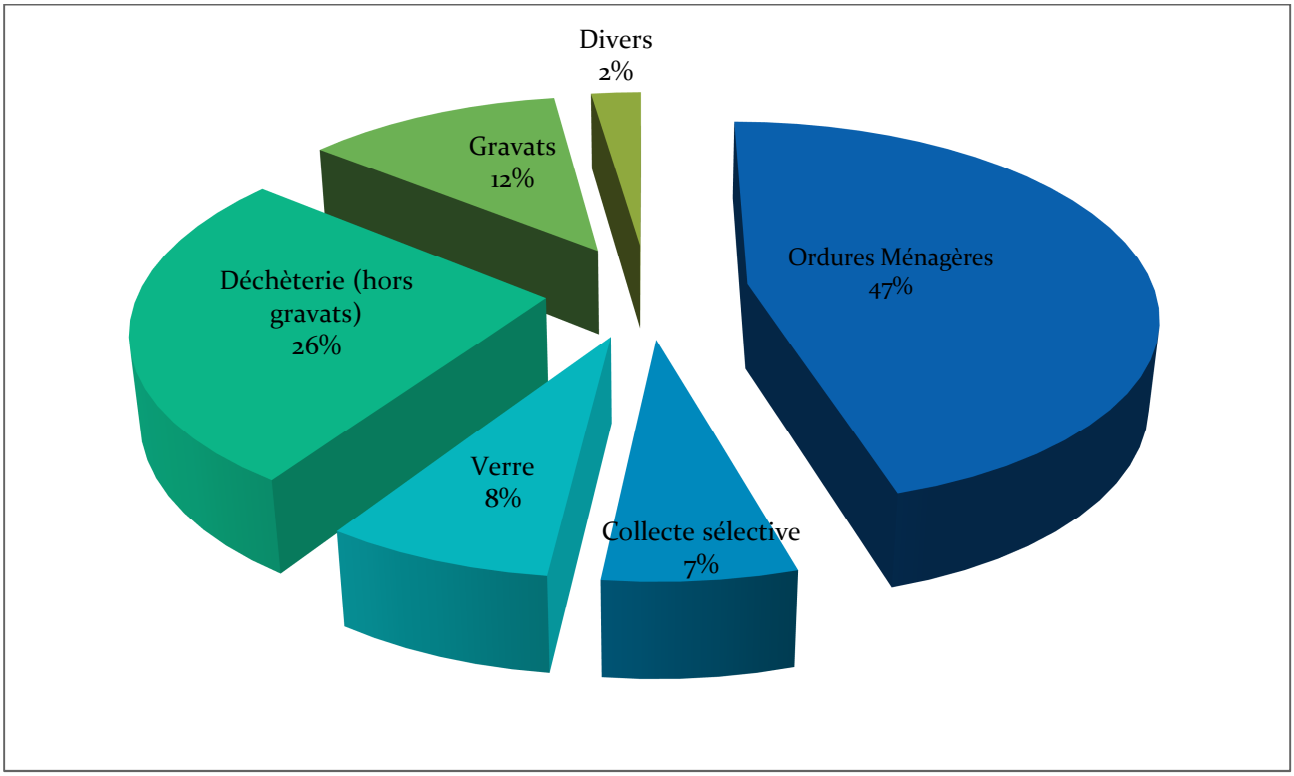

Figure 15 : Graphique représentant le bilan des tonnages en 2014

2. Schéma de gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SIRTOMM

Incinération/ valorisation Energétique
17 054 tonnes

- **15 215 tonnes** Ordures ménagères
- **0,61 tonnes** DASRI
- **1 056 tonnes** d'encombrants incinérables+**30 t** d'huiles+**62 t** DDS
- **204 tonnes** Déchets des entreprises
- **486 tonnes** Refus de tri

Centre de tri
2 935 tonnes

- **2 130 tonnes** Collectes Sélectives
- **396 tonnes** Cartons des commerçants
- **409 tonnes** Cartons déchèteries

Compostage / Recyclage
2 618 tonnes

- **2 618 tonnes** Déchets Verts dont **109 t** de St Jean de Mnne

Centre de stockage
5 194 tonnes

- **1 191 tonnes** Déchets non incinérables + Amiante
- **4 003 tonnes** Gravats

Récupérateurs / Recyclage
8 974 tonnes

- **2 511 tonnes** Verre
- **178 tonnes** Vêtements
- **3 466 tonnes** Ferraille, bois...
- **2 449 tonnes** (2935- 486) (centre de tri - refus de tri)

Collectes d'ordures ménagères (inclus entreprises)
15 419 tonnes

Collectes spécifiques (DASRI + Textiles + Déchets verts de St Jean + cartons des commerçants)
684 tonnes

Collectes sélectives (verre+tri)
4 641 tonnes

Déchèteries
8 723 tonnes
Gravats
4 003 tonnes

Centre de tri
2 935 tonnes

3. Bilan global de traitement des déchets du SIRTOMM

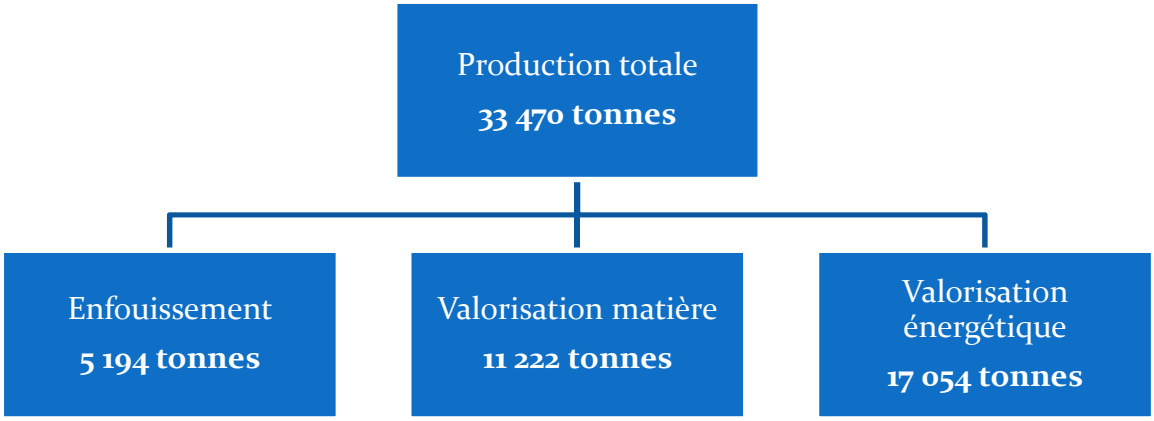

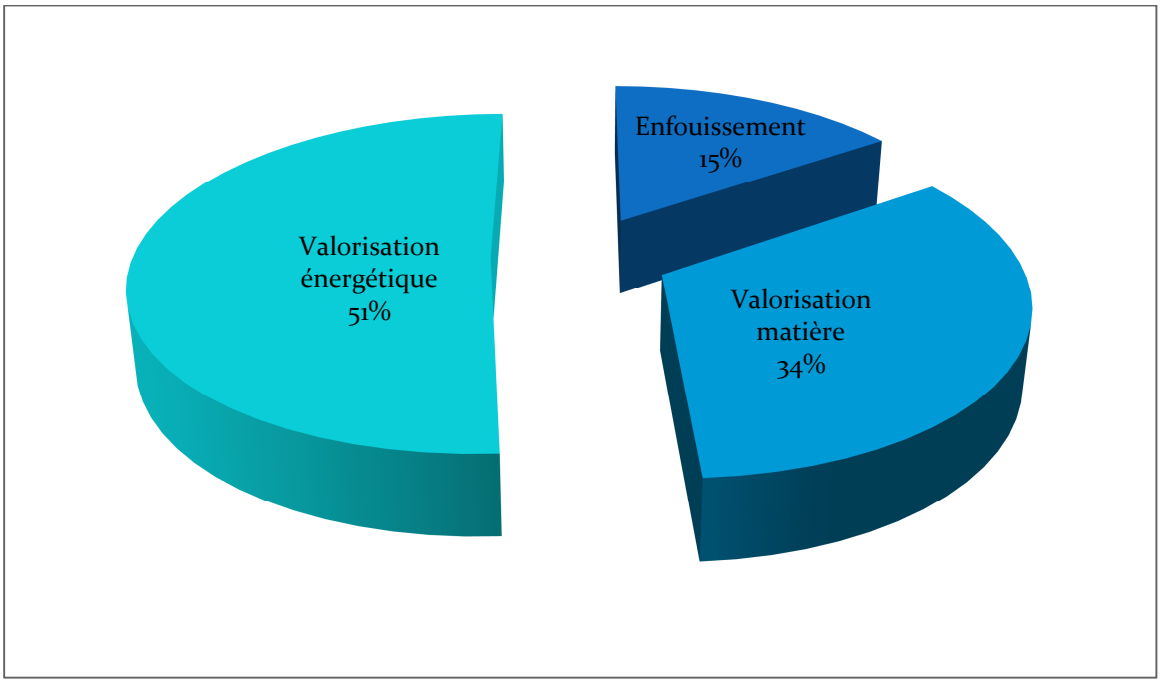

Figure 16 : Graphique représentant le bilan global de traitement des déchets

Les indicateurs financiers

A. La collecte des ordures ménagères

Tableau 25 : Coût de la collecte des ordures ménagères depuis 2011

Années	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014
Coût total de la collecte des ordures ménagères	1 453 818 €	1 424 467 €	1 325 841 €	**1 398 469 €**	+5,5 %

Une augmentation du coût de collecte de 5,5% est visible cette année, liée principalement à l'augmentation des frais d'entretien des véhicules de collecte avec de grosses réparations et un entretien de fond.

- **Coût par collectivités :**

Tableau 26 : Coût de la collecte des ordures ménagères pour chaque collectivité

Collectivités	Coût
CC Cœur de Maurienne	315 959 €
CC de l'Arvan	214 710 €
Communes du canton de La Chambre	176 822 €
CC Maurienne Galibier	289 303 €
CC Haute Maurienne Vanoise	148 533 €
CC Terra Modana	136 922 €
CC Porte de Maurienne	116 220 €
TOTAL	**1 398 469 €**

B. La collecte sélective

Ce poste comprend :

- les coûts liés aux collectes sélectives = 1 056 615 €
- ✓ le coût de la collecte sélective (bacs jaunes) = 390 384 €
- ✓ le coût de la collecte du verre (prestataire privé) = 122 212 €
- ✓ le coût de transfert et transport des déchets recyclables jusqu'au centre de tri = 68 142 €
- ✓ le coût de tri des déchets recyclables = 358 858 €
- ✓ les coûts liés au suivi et à la communication = 79 059 €
- ✓ divers (lavage des contenants, maintenance des matériels…) = 37 960 €.

- Les recettes = 853 194 € :
- ✓ L'ensemble des recettes des matériaux triés (voir le détail dans le tableau 28) = 254 521 €,
- ✓ Les recettes liées aux soutiens de l'éco-organisme Eco-Emballages = 545 659 €,
- ✓ Les recettes liées aux soutiens de l'organisme Ecofolio = 45 163 €,
- ✓ La subvention Ecofolio = 3 243 €,
- ✓ La subvention Eco TLC = 4 420 €
- ✓ Les consignes des gobelets réutilisables = 188 €.

A partir de ces éléments, nous obtenons le coût de collecte résiduel, présenté ci-dessous.

Tableau 27 : Coût de la collecte sélective depuis 2011

Années	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014
Coût de collecte résiduel (dépenses-recettes)	211 104 €	193 115 €	178 603 €	**203 421 €**	+14 %

Le coût de collecte résiduelle est mutualisé pour être ramené à l'habitant, soit un coût pour l'année 2014 de 2,78 € par habitant DGF.

Tableau 28 : Recettes engendrées par le rachat des matériaux recyclables

	2010	2011	2012	2013	2014
Verre	93 200 €	93 747 €	92 836 €	91 658 €	**93 080 €**
Flacons plastiques	32 700 €	61 500 €	43 600 €	56 450 €	**46 886 €**
Emballages cartonnés	113 500 €	160 816 €	36 563 €	33 091 €	**26 178 €**
Acier	11 800 €	10 976 €	15 357 €	13 448 €	**7 883 €**
Aluminium	2 300 €	3955 €	1 728 €	1 361 €	**2 672 €**
Journaux, Revues, Magazines	106 500 €	129 318 €	89 821 €	87 466 €	**77 822 €**
Total	360 000 €	460 312 €	279 905 €	283 474 €	254 521 €

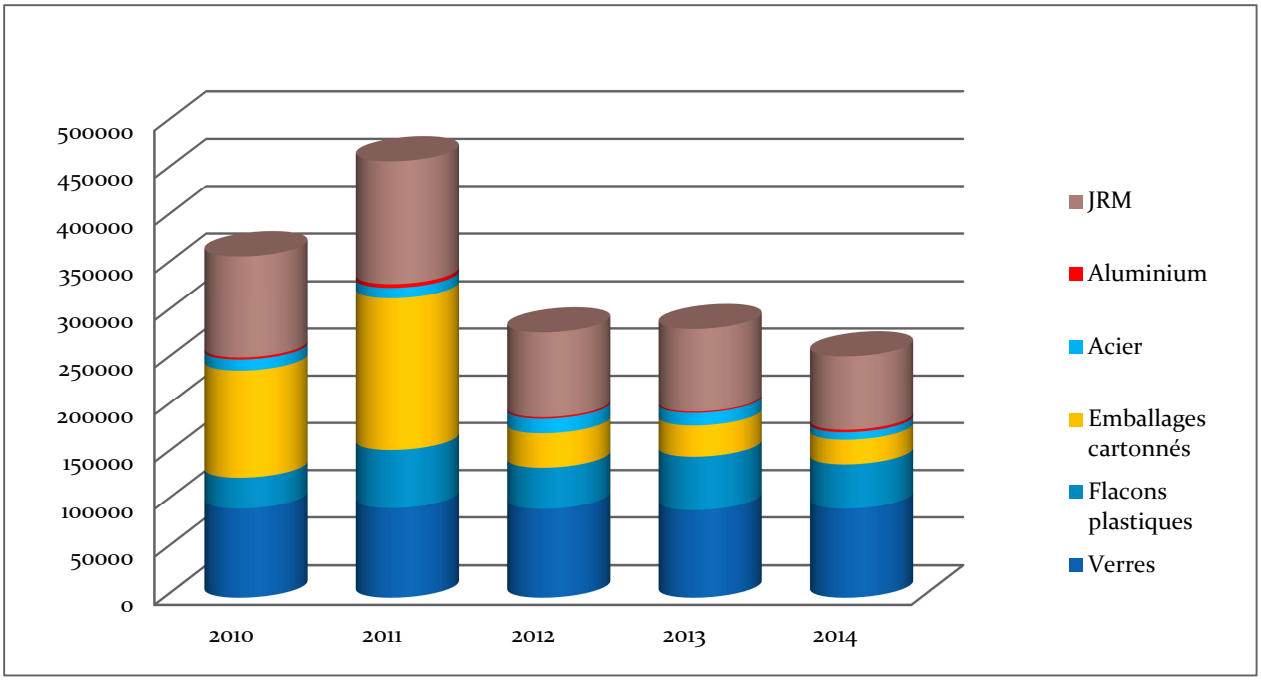

Figure 17 : Graphique représentant l'évolution des recettes par matière

Cette année, les coûts de la collecte sélective ont augmenté d'environ 14 %. Cette augmentation du coût de la collecte sélective provient principalement de la diminution des recettes de rachat de matériaux qui dépendent du cours de la vente des matériaux (mercuriales).

Depuis 2006, le SIRTOMM s'est engagé dans la démarche de la « reprise garantie » pour l'ensemble des matériaux issus du centre de tri. En compagnie d'autres collectivités, au sein d'un groupement appelé « Groupement de Savoie », cela lui permet de bénéficier de très intéressants prix de reprise des matériaux.

Les entreprises choisies par le Groupement de Savoie sont les suivantes :

- EPR-Véolia pour les flacons en plastiques et la partie des emballages en carton issus de la collecte sélective,
- Norske Skog Golbey pour les journaux, magazines et revues,
- SITA Négoce pour les emballages en carton issus des déchèteries et des collectes spécifiques et l'acier,
- Cornec SA pour l'aluminium.

Le verre est quant à lui récupéré par la société OI-Manufacturing (ex-BSN).

Les recettes générées par le rachat des matières recyclables permettent ainsi d'alléger la facture globale de la gestion des déchets.

Cette année, comme le prévoit le contrat « Barème E » signé avec Eco Emballages, une clause de revoyure permettait à mi-mandat de faire un point sur les filières de reprise et, le cas échéant, changer de filière (passer de « reprise garantie » (option « fédération ») à « garantie de reprise » (option « filières Eco Emballages »)) ou ne rien faire.

A l'instar des collectivités adhérentes au « Groupement » de rachat, le SIRTOMM a décidé de maintenir le cap, c'est-à-dire tout conserver en option « fédération » sauf le verre et les Emballages de Liquides Alimentaires (tétrabrik), dont les perspectives d'amélioration des gains économiques sont limitées.

C. Les déchèteries

Le coût résiduel s'établit ainsi qu'il suit :

- Le gardiennage des déchèteries = 370 291 €,
- Le coût d'enlèvement des bennes (camion et chauffeur) et de transport jusqu'aux différents centres de traitement = 356 230 €,
- Les frais généraux = 111 131 €,
- Le coût de traitement des matériaux = 533 242 € auxquels il convient de déduire les recettes de reprise de matériaux (ferraille, carton, D3E et Ecomobilier) = 194 674 €,
- Les dépenses sont également minorées par les tickets vendus aux professionnels pour l'accès en déchèterie = 23 012 €.

Soit un coût résiduel de 1 153 208 €.

Tableau 29 : Coût des déchèteries depuis 2011

Années	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014
Coût des déchèteries	982 577 €	1 035 897 €	1 121 738 €	1 153 208	+ 2,8 %

- **Coût par déchèteries :**

Tableau 30 : Coût détaillé pour chaque déchèterie et dépôt communal

Déchèteries	Coûts
Saint Michel de Mnne	111 183 €
Valloire	87 980 €
Fontcouverte/Villarembert	48 470 €
Modane	164 069 €
Lanslebourg	89 118 €
Aiguebelle + Saint Léger	130 540 €
Saint Julien Montdenis-Pontamafrey	227 735 €
La Chambre + Saint Etienne des Cuines	187 187 €
Dépôts communaux	**Coûts**
Albiez	17 977 €
Jarrier	7 070 €
Saint Colomban des Villards	23 628 €
Valmeinier	46 487 €
Saint Sorlin d'Arves	13 762 €
TOTAL	**1 153 208 €**

En 2014, le coût des déchèteries augmente de 2,8 % par rapport à 2013. Le tonnage des déchèteries a lui diminué de 0,3 %.

D. Le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères

Tableau 31 : Coût du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordure ménagère collectée

	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014
Coût à la tonne	164 €	164,50 €	163,50 €	166 €	+1,5 %
Détails					
Incinération (compris déduction des provisions)	137,80 €	136,32 €	137,25 €	138,20 €	
Transport	16,20 €	16,18 €	14,20 €	15,15 €	
Frais généraux	10 €	9,90 €	9,55 €	11,46 €	
Provisions gardées		2,10 €	2,50 €	1,19 €	

Ce poste comprend :

- Le traitement par incinération des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD), comprenant le coût du remboursement des exportations en déduisant les provisions[3],
- Le transport par route des ordures ménagères jusqu'à l'UVETD (à Chambéry),
- Le fonctionnement des deux usines de transfert du SIRTOMM.

Ces coûts sont ramenés à la tonne produite par territoire.

Les frais généraux comprennent notamment les charges du personnel, ainsi que toutes les dépenses de fonctionnement des deux quais de transfert de Saint-Julien-Montdenis et Modane.

De manière globale, les coûts de « transport-traitement » ont augmenté de 1,5 % entre 2013 et 2014.

[3] Le remboursement des exportations se terminera en 2017 : il représente environ 21 € par tonne.

E. Les investissements

Tableau 32 : Dépenses résiduelles depuis 2011

Années	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014
Dépenses résiduelles	851 453 €	923 276 €	921 017 €	922 131 €	+ 0,12 %

Ces dépenses comprennent notamment les amortissements, les remboursements d'emprunts…

Soit un coût de 12,62 € / habitants DGF.

Toutes les dépenses sont financées par les participations des collectivités concernées pour chaque poste.

État du personnel

Au 31/12/2014.

A. Le personnel

Direction

- 1 ingénieur contractuel

Service Administratif

- 1 rédacteur principal de 1ère classe
- 2 adjoints administratifs de 1ère classe

Service technique

- 1 technicien principal de 2ème classe
- 1 technicien contractuel
- 2 agents de maîtrise principaux
- 4 adjoints techniques principaux de 1ère classe
- 6 adjoints techniques principaux de 2ème classe
- 11 adjoints techniques de 1ère classe
- 10 adjoints techniques de 2ème classe
- 1 agent de service horaire
- 1 agent d'étude « déchets » contractuel
- 1 ambassadeur du tri en Contrat d'Emploi d'Avenir (CEA)
- 2 chauffeurs Poids Lourd contractuels
- 1 agent de collecte contractuel
- Ponctuellement, recours à du personnel temporaire

Annexe 6 : Organigramme des services du SIRTOMM

Tableau 33 : Nombre de journées travaillées par le personnel en fonction de l'activité

Activités du personnel	Nombre de journées				Variation 2013-2014
	2011	2012	2013	2014	
Collecte	3 455	3 523	3 164,5	2 857	-9,7 %
Collecte sélective	1 183	1 182,5	1 091	973	-10,8 %
Déchèterie	2 272	2 246	2 219,5	2 154	-2,9 %
Usine	546	508,5	495	521	+5,2 %
TOTAL	7 456	7 460	6 970	6 505	-6,7 %

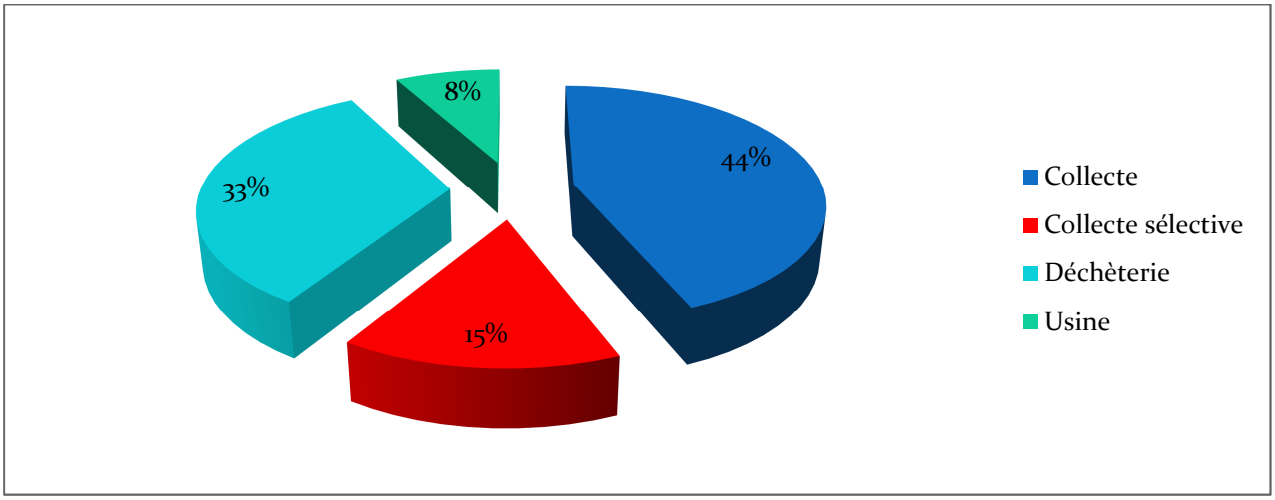

Figure 18 : Graphique représentant la répartition de l'activité du personnel du SIRTOMM en 2014

B. Bilan du taux d'absence

Pour calculer les taux d'absence, les jours d'absence comptabilisés sont (hors weekend et jours fériés) :

- Accident du travail,
- Congé maladie ordinaire,
- Congé longue maladie,
- Congé longue durée,
- Congé maternité,
- Jour de grève,
- Autorisation d'absence,
- Absence injustifiée.

Tableau 34 : Bilan du taux d'absence depuis 2011

Années	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014
Nb de jours d'accident de travail (AT)	151	444	294	491	+67 %
Nb de jours d'absence autres qu'AT	1 394	789	787	865	+9,91 %
Nb total de jours d'absence	1 545	1 233	1 081	1 356	+25,44 %
Nb total de jours travaillés sans absences*	9 550	9 691	9 756	9 563	-1,99 %
% d'absentéisme lié aux AT/jours travaillés	1,63%	4,58 %	3,01 %	5,13 %	
% d'absentéisme global/jours travaillés	16,69%	12,72 %	11,08 %	14,18 %	

* hors personnels AMIES : nombre de jours travaillés par les personnels AMIES = 1 022

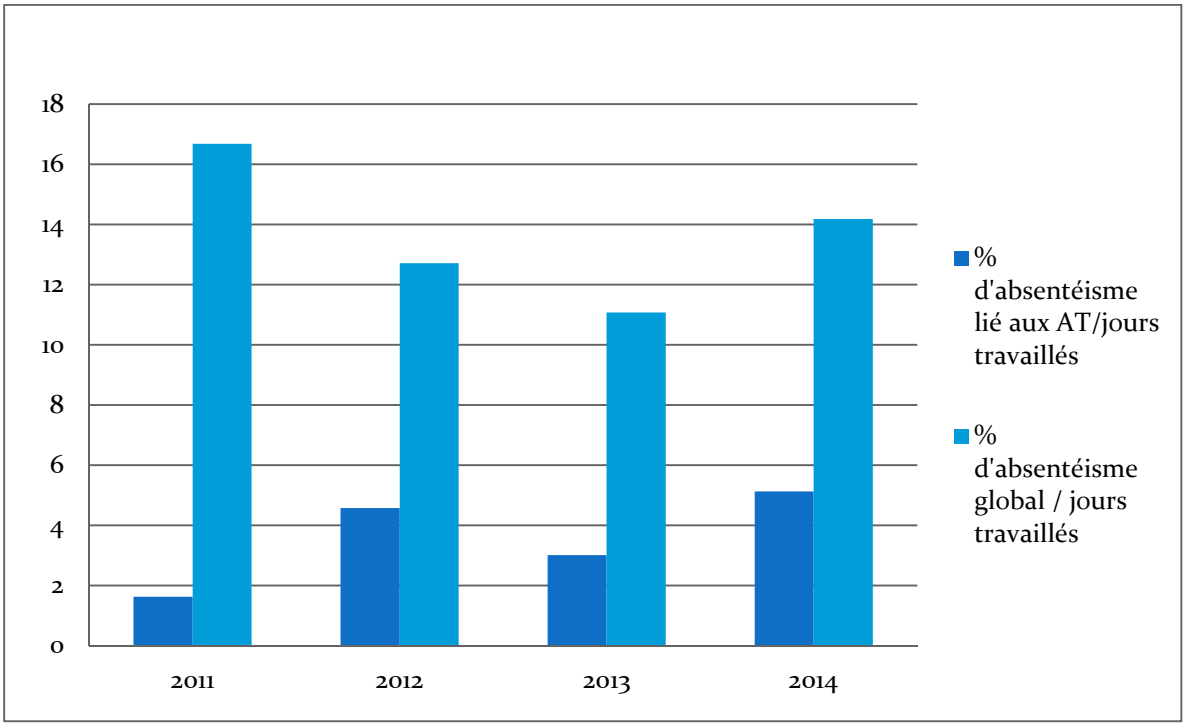

Figure 19 : Graphique représentant l'évolution des absences au sein du SIRTOMM

État des véhicules et matériels

Au 31/12/2014.

A. Parc de véhicules

- 4 véhicules légers,
- 2 fourgons,
- 4 ampliroll (porteurs équipés d'un bras de levage dont un équipé aussi d'une grue),
- 3 bennes à ordures ménagères (BOM) + 1 BOM en location,
- 6 Evolupac (pour la collecte des CSE),
- 1 chargeur manuscopique,
- 1 remorque,
- 1 remorque en location permanente.

Tableau 35 : Nombre de journées travaillées avec les véhicules en fonction de leur utilisation

Utilisation des véhicules	Nombres de journées				Variation 2013-2014
	2011	2012	2013	2014	
Collecte	1 696	1 799,5	1 745,5	1 676	- 4 %
Collecte sélective	619,5	615,5	624,5	639	+ 2,3 %
Déchèterie	799	772	755,5	687	- 9 %
Usine	52	52	82	98	+ 19,5 %
Activités du SIRTOMM	3 166,5	3 239	3 207,5	3 100	- 3,3 %

L'augmentation des journées travaillées avec les véhicules à l'usine provient de l'augmentation du nombre de transfert de bennes de déchets entre l'usine de Modane et celle de Saint Julien Montdenis par un agent du SIRTOMM.

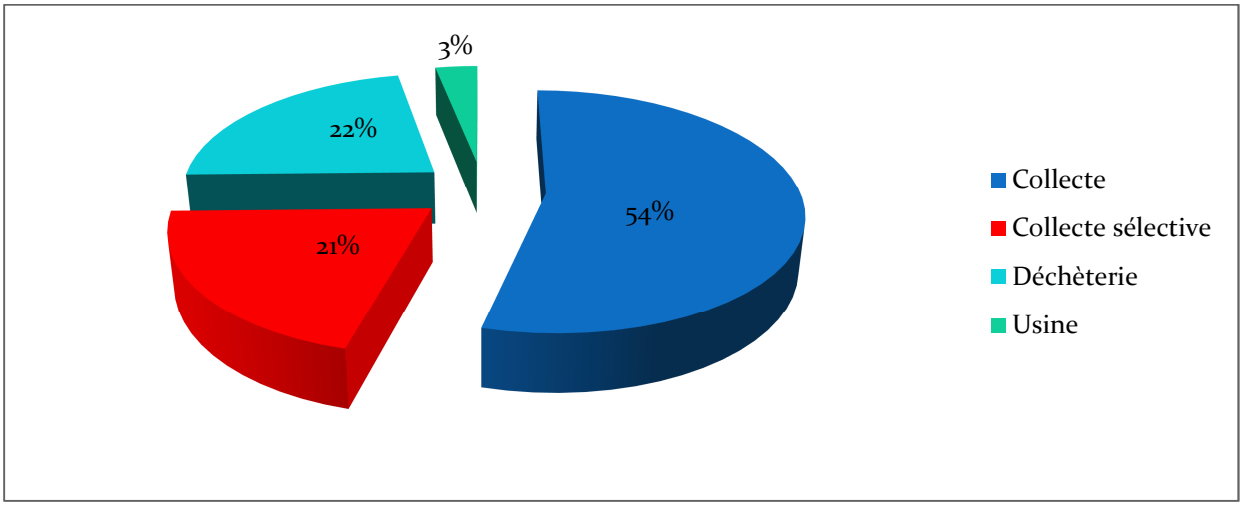

Figure 20 : Graphique représentant la répartition de l'utilisation des véhicules du SIRTOMM en 2014

B. Parc de matériels

- Plus de 135 bennes de déchèterie,
- Plus de 2000 bacs roulants,
- Plus de 1 500 Conteneurs Semi-Enterrés, (Annexe 3),
- Plus de 240 colonnes aériennes.

Annexes

- *Annexe 1 : liste des communes, nombre d'habitants et frequences de collecte en 2014*
- *Annexe 2 : repartition des tonnages d'ordures menageres par communes*
- *Annexe 3 : nombre de Conteneurs Semi-Enterres et enterres en 2014*
- *Annexe 4 : Tonnage par types de dechets et par decheteries*
- *Annexe 5 : decheteries, communes et nombre d'habitants desservis en 2014*
- *Annexe 6 : organigramme des services du SIRTOMM*

ANNEXE 1 : LISTES DES COMMUNES, NOMBRE D'HABITANTS ET FREQUENCES DE COLLECTE EN 2014 (C1=FREQUENCE DE COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE)

Communes	Nombres d'habitants permanents	Fréquences de collecte
Saint Jean de Maurienne	8 710	C2 circuit intérieur/C2 circuit extérieur
Aiguebelle	1 166	C2
Aiton	1 354	C1
Argentine	926	C1
Epierre	744	C2
Hermillon	556	C1
La Chambre	1 180	C2
Notre Dame du Cruet	192	C1
Pontamafrey	350	C1
Randens	908	C2
Saint Avre	810	C1
Saint Etienne de Cuines	1 242	C2
Saint Julien Montdenis	1 699	C2
Saint Martin/La Chambre	496	C2
Saint Rémy de Maurienne	1 285	C2
Sainte Marie de Cuines	800	C1
Villargondran	1 016	C1
Bonvillaret	123	C1
Jarrier	482	C1
La Chapelle	360	C1
Le Châtel	210	C1
Les Chavannes en Maurienne	234	C1
Montgilbert	126	C1
Montsapey	79	C1
Montvernier	233	C1
Montricher-Albanne/ Karellis	646	C0.5 à C1/ C2 en saison
Saint Alban d'Hurtières	337	C1
Saint Georges d'Hurtières	305	C1
Saint Léger	247	C1
Saint Pierre de Belleville	178	C1
Albiez Le Jeune	123	C0,5 / C3 à C4 en saison + C1/C2 en saison en BOM
Albiez Montrond	394	C0,5 / C3 à C4 en saison + C1/C2 en saison en BOM.
Saint Sorlin d'Arves	347	C0,5 / C3 à C4 en saison + C1/C2 en saison en BOM
Saint Jean d'Arves	300	C0,5 / C3 à C4 en saison + C1/C2 en saison en BOM
Saint Alban des Villards	89	C1 / C2 en saison
Saint Colomban des Villards	188	C1 / C2 en saison
SIVOM Saint François Longchamp/Montgellafrey	289	C0.33 / C2 à C3 en saison
Villarembert/Le Corbier	266	C1 Chef-lieu en BOM + Station : C0,5 / C4 à C5 en

		saison
Fontcouverte/La Toussuire	611	C1 pour les hameaux en BOM + C0,5 / C4 à C5 en saison
Saint Pancrace	294	C1
Saint Michel de Maurienne	3 020	C1
Valmeinier	471	C0,33 / C3 en saison +C1 en BOM
Saint Martin La Porte	728	C1
Saint Martin d'Arc	362	C1
Modane	3 638	C2
Fourneaux	780	C2
Villarodin-Bourget/La Norma	496	C1 / C3 en saison
Aussois	698	C0.5 / C3 en saison
Saint André	493	C1
Bessans	336	C1/ C2 en saison
Bonneval	243	C1/ C2 en saison
Bramans	415	C1/ C2 en saison
Lanslebourg	630	C1/ C4 en saison
Lanslevillard	466	C1/ C4 en saison
Termignon	410	C1/ C3 en saison
Sollières Sardières	189	C1/ C2 en saison

ANNEXE 2 : REPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES PAR COMMUNES

COMMUNES	2010	2011	2012	2013	2014
St Jean Mnne	2 674	2 700	2 732	2 622	2 535,5
St Michel Mnne	718	645	646	656,5	573,5
St Martin la Porte	102	113	121	104,5	100
St Martin d'Arc	67	61	58	57	58
Aiguebelle	1 007	1 025	1 009	1 010	1005,5
Epierre	170	170	170	153	167
Le Chatel	41	37	36	31	33
Montvernier	45	44	39	30	33
St Etienne de Cuines	321	306	300	304	310
St Avre	167	174	183	182	185
Ste Marie de Cuines	187	184	212	210	215
Notre Dame du Cruet	40	54	54	51	51,5
La Chapelle	78	81	80	77	69
Les Chavannes	56	54	55	63,5	61,5
St Rémy de Mnne	305	297	299	295	306
Villargondran	222	234	195	187	192
Pontamafrey	91	94	96	66	64
Hermillon	121	135	151	141	146
La Chambre	266	275	276	269	268
St Martin/la Chambre	104	135	120	124	131
Montaimont	37	41	40	40,5	40
Jarrier	157	120	124	117	121
Saint Pancrace	98	85	87	73	70,5
Albiez le Jeune	45	41	42	49	48,5
Saint Sorlin d'Arves	319	273	313	374	366
Saint Jean d'Arves	225	185	217	256	239
Albiez Montrond	239	210	237	284	276
Villarembert/Le Corbier	518	490	494	406	430
Fontcouverte Toussuire	510	485	499	426	466
Valmeinier	508	535	548	528	492
Valloire	1 081	1 062	1 009	1 006	925
Montricher	432	409	363	362	363
St Julien Mtdenis	337	312	316	334	331
Orelle	108	110	106	125	122
Haute Maurienne	1 507	1 447	1 430	1 473	1 485
Mongellafrey	20	18	16	15,5	18
Villarodin Bourget	244	260	266	267	268
Aussois	384	357	399	396	366
Le Freney	16	14	14	14,5	15
St André	98	89	94	88	88,5
Avrieux	80	79	85	79	68
St François Longch.	445	401	411	415,5	405
Modane	1 296	1 267	1 152	1 061	1 076
Fourneaux	299	293	289	238	243,5
Aiton	315	314	319	301	303
St Colomban des V.	102	88	98	86,5	61,5
St Alban des V.					23
tonnage total	16 196,5	15 803	15 800	15 449	15 215

ANNEXE 3 : NOMBRE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES ET ENTERRES EN 2014

Ville	Ordures ménagères	Verre	Emballage	TOTAL
Albiez le Jeune	3	2	2	7
Albiez-Montrond	19	8	12	39
Avrieux	2	1	1	4
Aussois	32	18	18	68
Bessans	16	13	13	42
Bonneval	9	4	4	17
Bramans	6	6	6	18
Fourneaux	9	7	7	23
Hermillon	8	7	7	22
Le Freney	2	2	3	7
La Norma / Villarodin	31	17	15	63
La Toussuire / Fontcouverte	58	19	17	94
Lanslebourg	28	14	15	57
Lanslevillard	28	16	19	63
Le Corbier / Villarembert	32	11	10	53
Modane	49	28	37	114
Montricher-Albanne/Karellis	26	14	14	54
Orelle	7	5	6	18
Saint André	6	3	6	15
Saint François Longchamp	38	20	21	79
Saint Jean d'Arves	17	5	3	25
Saint Jean de Maurienne	32	17	26	75
Saint Martin d'Arc	5	5	5	15
Saint Martin La Porte	5	5	5	15
Saint Martin/La Chambre	2	0	1	3
Saint Michel de Maurienne	36	27	19	82
Saint Pancrace	7	5	7	19
Saint Sorlin d'Arves	40	16	16	72
Sollières-sardières	6	4	5	15
Termignon	13	9	10	32
Valfréjus	28	13	13	54
Valloire	39	28	31	98
Valmeinier	52	31	23	106
Villargondran	12	10	10	32
TOTAL	703	390	407	1500
Dont enterrés sur Saint Jean de Maurienne	6	3	6	15

ANNEXE 4 : TONNAGE PAR TYPE DE DECHETS ET PAR DECHETERIES

Tonnage (t)	Cartons	Ferraille	DIB	Bois	Déchets verts	Platre	PVC	Pneus	DDS	Piles	Huile friture	Huile vidange	Amiante	DEEE	Total sans gravats
Déchèterie de Saint Michel de Mnne	27,20	55,00	110,60	110,82	131,50	14,00	0,60	10,10	5,00	0,50	0,40	1,70	1,20	33,10	501,72
Déchèterie de Valloire	88,60	70,10	149,30	185,80	110,70	20,90		2,00	4,00	0,00	0,80	1,70		39,20	673,10
Déchèterie de Valmeinier		11,90	178,50												190,40
Déchèterie de Saint Colomban des V.		13,40	108,60									0,70			122,70
Déchèterie de Modane	50,90	191,10	293,60	288,20	213,40	37,00	1,40	16,00	11,50	1,49	0,70	3,90	1,90	72,90	1183,99
Déchèterie de Lanslebourg	49,80	73,80	147,00	98,92	80,50	26,80	1,00	4,00	4,40	0,60	0,40	2,60	1,00	28,00	518,82
Déchèterie d' Albiez		33,80	79,70					1,10							114,60
Déchèterie de Saint Sorlin d'A.	25,10	41,10	59,30					8,90							134,40
Déchèterie de Jarrier		10,50	25,00		11,60					0,27					47,37
Déchèterie de Bonvillaret	48,40	70,70	169,50	166,62	243,30	21,20	0,70	15,90	9,00	0,63	0,50	3,90	2,10	39,00	791,45
Déchèterie de Saint Léger	3,00	33,60	65,40	49,40	43,80	4,60	0,20	4,20	3,60	0,27	0,00	1,20	0,90	12,60	222,77
Déchèterie de Saint Etienne de Cuines		33,60	74,10	52,38	124,90	0,00	0,40	3,00	0,60		1,00	0,60	0,00		290,58
Déchèterie de La chambre	63,70	124,40	232,40	223,88	678,70	40,60	0,90	12,00	8,00	0,96	0,30	3,50	1,60	64,80	1455,74
Déchèterie de Saint Julien Mtdenis	31,80	224,90	187,80	336,34	942,00	37,80	2,00	33,00	13,90	1,84	0,90	4,40	3,60	106,80	1927,08
Déchèterie des SIDEL	21,00	46,90	91,90	87,02	37,40	8,90	0,70	3,80	1,90	0,14	0,20	0,70	0,50	24,60	325,66
TOTAL (t)	409,50	1034,80	1972,70	1599,38	2617,80	211,80	7,90	114,00	61,90	6,69	5,20	24,90	12,80	421,00	8500,37

ANNEXE 5 : DECHETERIES, COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS EN 2014

Déchèterie de	Communes desservies	Population communale
Saint Michel de Maurienne	Saint Michel de Maurienne	3 020
	Orelle	374
	Saint Martin La Porte	728
	Saint Martin d'Arc	362
	TOTAL	**4 484**
Valmeinier	Valmeinier	**471**
Valloire	Valloire	**1 350**
Modane	Modane	3 638
	Fourneaux	780
	Avrieux	446
	Villarodin	496
	Aussois	698
	Le Freney	122
	Saint André	493
	TOTAL	**6 673**
Les Arves	Saint Sorlin d'Arves	347
	Saint Jean d'Arves	300
	TOTAL	**647**
Saint Léger	Saint Léger	247
	Epierre	744
	Saint Pierre de Belleville	178
	Saint Alban d'Hurtières	337
	Saint Georges d'Hurtières	305
	Sous Total	**1 811**
Aiguebelle	Aiguebelle	1 166
	Bonvillaret	123
	Montgilbert	126
	Montsapey	79
	Randens	908
	Argentine	926
	Aiton	1 354
	Sous Total	**4 682**
	TOTAL	**6 493**
Lanslebourg	Lanslebourg	644
	Bessans	355
	Bonneval	252
	Bramans	406
	Lanslevillard	482
	Sollières-Sardières	195
	Termignon	428
	TOTAL	**2 762**
Jarrier	Jarrier	**482**
Les Albiez	Albiez Montrond	394
	Albiez Le Jeune	123
	TOTAL	**517**
Les Villards	Saint Colomban des Villards	188
	Saint Alban des Villards	89
	TOTAL	**277**

La Chambre	Saint Avre	810
	La Chambre	1 180
	Notre Dame du Cruet	192
	Saint Martin la Chambre	496
	Les Chavannes	234
	La Chapelle	360
	Saint François Longchamp	219
	Montaimont	161
	Montgellafrey	70
	Sous Total	**3 722**
Saint Etienne de Cuines	Saint Etienne de Cuines	1 242
	Saint Rémy de Maurienne	1 285
	Sainte Marie de Cuines	800
	Sous Total	**3 327**
	TOTAL	**7 049**
Saint Julien Montdenis et Pontamafrey	Saint Jean de Maurienne	8 710
	Saint Pancrace	294
	Hermillon	556
	Saint Julien Montdenis	1 699
	Montricher	686
	Villargondran	1 016
	Pontamafrey	350
	Le Chatel	210
	Montvernier	233
	TOTAL	**13 754**
Villarembert/Le Corbier et Fontcouverte/La Toussuire	Villarembert/Le Corbier	266
	Fontcouverte/La Toussuire	611
	TOTAL	**877**
	TOTAL GENERAL	**45 836**

ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SIRTOMM

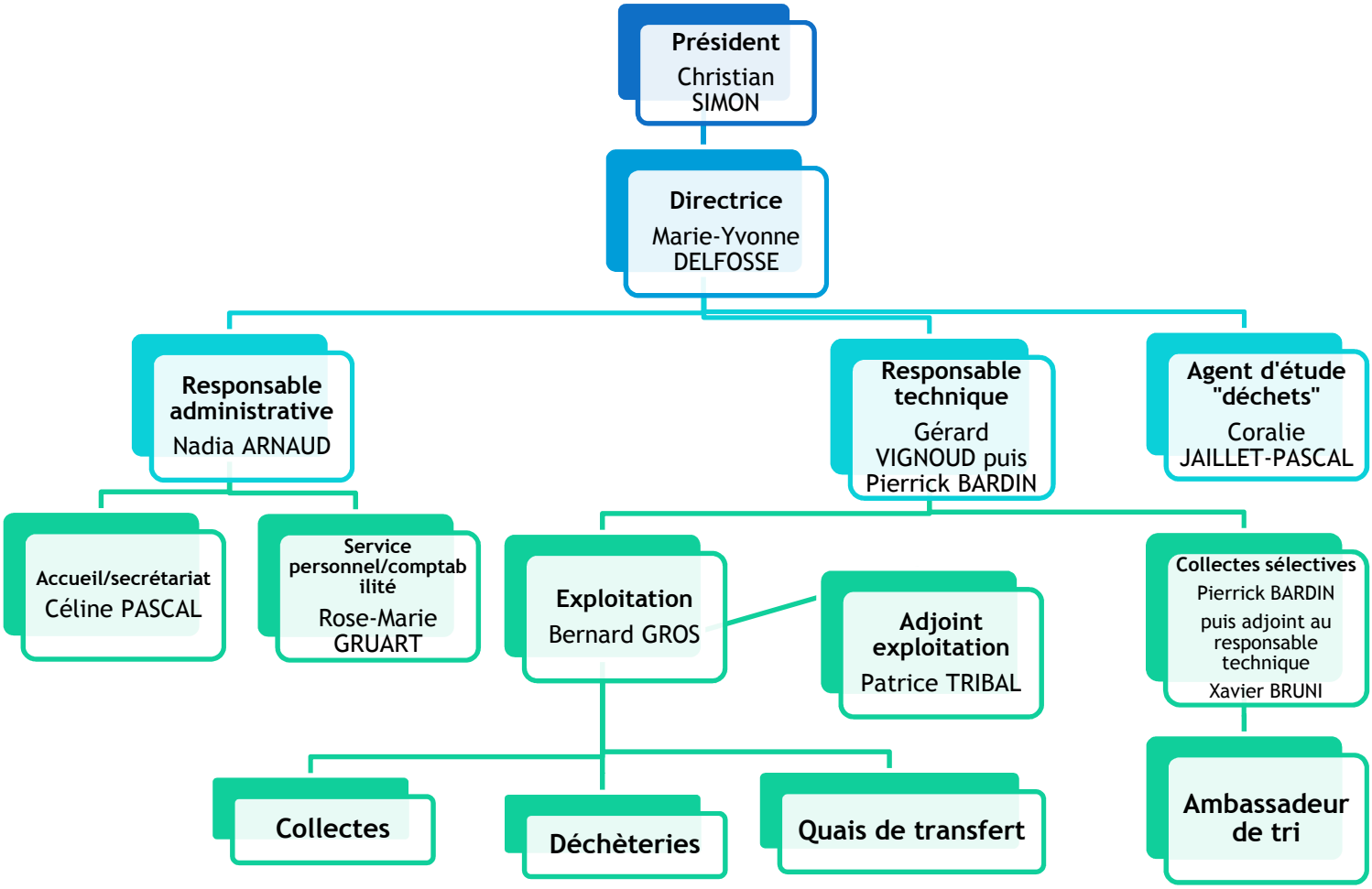

Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation et renseignements sur les sites du SIRTOMM 10
Tableau 2 : Tonnages des ordures ménagères depuis 2010 17
Tableau 3 : Tonnages des emballages en mélange et journaux/magazines depuis 2010 20
Tableau 4 : Tonnages du verre depuis 2010 21
Tableau 5 : Tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2010 23
Tableau 6 : Tonnages valorisés selon les différents produits collectés depuis 2010 24
Tableau 7 : Calcul de la performance de la collecte sélective depuis 2010 25
Tableau 8 : Refus de tri depuis 2010 25
Tableau 9 : Ratios en kg/hab. des différents produits obtenus en collecte sélective depuis 2010 26
Tableau 10 : Tonnages des cartons des commerçants depuis 2010 28
Tableau 11 : Tonnages des vêtements depuis 2010 29
Tableau 12 : Tonnages des DASRI depuis 2010 30
Tableau 13 : Tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 2010 32
Tableau 14 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie depuis 2010 34
Tableau 15 : Tonnages des différents produits collectés en déchèterie depuis 2011 35
Tableau 16 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés 38
Tableau 17 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés en déchèterie 40
Tableau 18 : Nombre de foyers contactés en porte-à-porte 49
Tableau 19 : Evénements locaux 50
Tableau 20 : Intervention en milieu scolaire 51
Tableau 21 : Intervention en centre de loisirs 52
Tableau 22 : actions auprès des entreprises 52
Tableau 23 : Suivi de collecte 53
Tableau 24 : Tonnages des différents flux de déchets en 2014 54
Tableau 25 : Coût de la collecte des ordures ménagères depuis 2011 57
Tableau 26 : Coût de la collecte des ordures ménagères pour chaque collectivité. 57
Tableau 27 : Coût de la collecte sélective depuis 2011 58
Tableau 28 : Recettes engendrées par le rachat des matériaux recyclables 58
Tableau 29 : Coût des déchèteries depuis 2011 61
Tableau 30 : Coût détaillé pour chaque déchèterie et dépôt communal 61
Tableau 31 : Coût du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordure ménagère collectée 62
Tableau 32 : Dépenses résiduelles depuis 2011 63
Tableau 33 : Nombre de journées travaillées par le personnel en fonction de l'activité 65

Tableau 34 : Bilan du taux d'absence depuis 2011 66
Tableau 35 : Nombre de journées travaillées avec les véhicules en fonction de leur utilisation 67

Liste des figures

Figure 1 : Carte représentant la localisation des sites du SIRTOMM.....10
Figure 2 : Carte représentant les acteurs de collecte d'ordures ménagères sur le territoire de la Maurienne 17
Figure 3 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères..18
Figure 4 : Carte représentant les acteurs de collecte sélective sur le territoire de la Maurienne 20
Figure 5 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'emballages en mélange et papiers 21
Figure 6 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de verre 22
Figure 7 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de collecte sélective .23
Figure 8 : Graphique représentant la répartition des produits recyclables issus des collectes sélectives 24
Figure 9 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de cartons des commerçants 28
Figure 10 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de vêtements.....29
Figure 11 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de DASRI 31
Figure 12 : Photos représentant des DASRI retrouvés au sein de bacs de collecte sélective au centre de tri en 2013.....31
Figure 13 : Graphique représentant l'évolution des tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne 32
Figure 14 : Graphique représentant la répartition des tonnages en déchèterie (hors gravats).....36
Figure 15 : Graphique représentant le bilan des tonnages en 2014 54
Figure 16 : Graphique représentant le bilan global de traitement des déchets.....56
Figure 17 : Graphique représentant l'évolution des recettes par matière.....59
Figure 18 : Graphique représentant la répartition de l'activité du personnel du SIRTOMM en 2014 65
Figure 19 : Graphique représentant l'évolution des absences au sein du SIRTOMM .66
Figure 20 : Graphique représentant la répartition de l'utilisation des véhicules du SIRTOMM en 2014 67

EN BREF – ANNEE 2014

Collecte :

- 15 215 tonnes d'Ordures Ménagères, correspondant à une diminution de tonnage de 1,5 % par rapport à 2013.
- 2 130 tonnes d'emballages en mélange et de journaux/magazines correspondant à une diminution de 4,65 %.
- 2 511 tonnes de verre, correspondant à une diminution de 0,42 % par rapport à 2013.
- 396 tonnes de cartons des commerçants, ce qui correspond à une diminution de 3,18 % par rapport à 2013.
- 178 tonnes de vêtements, tonnage en diminution de 13,8 % par rapport à 2013.
- 0,61 tonnes de DASRI, ce qui correspond à une diminution de 24,5 % par rapport à 2013.
- 109 tonnes de déchets verts collectés à Saint-Jean-de-Maurienne, ce qui correspond à une diminution de 11,4 % par rapport à 2013.
- 9 228 tonnes de déchets en déchèterie. Ce tonnage a diminué de 0,3 % par rapport à 2013.
- 4 003 tonnes de gravats en déchèterie. Ce tonnage a augmenté de 23 % par rapport à 2013.

Sensibilisation / communication :

- Sensibilisation au geste du tri, en porte-à-porte, environ 1 270 foyers, répartis entre les communes de Saint-Michel-de-Maurienne, Saint-Martin-d'Arc, Saint-Julien-Montdenis, Valmeinier, Jarrier, Saint-Pancrace, Pontamafrey et Saint-Jean-de-Maurienne.
- Participation à des animations locales.
- Sensibilisation au geste du tri, en écoles primaires et collèges, environ 742 enfants.

Pacte déchets :

- Prêt de gobelets réutilisables,
- Mise à disposition de composteurs et formation des particuliers. Installation de composteurs, formation de bénévoles et animation de 200 enfants dans 2 écoles,
- 4 journées de formation au jardinage durable,
- 4 panneaux apposés sur les camions…

Coût :

- 1 398 469 € pour le coût de collecte des Ordures Ménagères, ce qui correspond à une augmentation de 5,5 % par rapport à 2013.
- 203 421 € pour le coût de collecte sélective résiduel (dépenses-recettes), ce qui correspond à une augmentation de 14 % par rapport à 2013.
- 1 153 208 € pour le coût des déchèteries, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2013.
- 166 € à la tonne de déchets pour le coût du transport et du traitement par incinération.
- 922 131 € pour le coût des dépenses d'investissement (amortissements, remboursements de prêts...).

Moyens :

- 45 agents.
- 4 ampliroll, 3 bennes à ordures ménagères + 1 en location, 6 Evolupac, 1 chargeur manuscopique, 1 remorque + 1 remorque en location, 2 fourgons et 4 véhicules légers.